

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.**

**Université Amar Telidji –Laghouat**

**Faculté des Lettres et des Langues**

**Département des Lettres et de Langue Française**



**Polycopié proposé par :** Dr. Abdelkader BENALI, Maitre de conférences classe « B »

**Deuxième cycle :** Master

**Semestre :** 1

**Spécialité :** Sciences du langage

**Niveau :** Première année

**Module :** Lexicologie

*Cours polycopié en vue de l'obtention du titre d'HDR (habilitation à diriger des recherches)*

**Année universitaire 2023-2024**

# **INTRODUCTION À LA LEXICOLOGIE**

## Table des matières

Les objectifs du cours.....	5
Introduction.....	6
Chapitre I : La lexicologie : Notions de base.....	6
1. Définition de la lexicologie.....	6
2. Objet d'étude de la lexicologie.....	7
3. Pour une catégorisation des sous-disciplines de la lexicologie.....	8
3.1. Le vocabulaire en tant que système .....	9
3.2. Le lexique et le vocabulaire.....	11
3.3. Le lexique et l'univers.....	13
4. La relation entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique.....	16
5. Le statut sémiotique du lexique.....	18
6. Le statut sociolinguistique du lexique.....	20
7. La dynamique lexicale.....	22
Chapitre II : Les relations lexicales sémantiques.....	23
1. Le mot : unité sémantico-structurale.....	23
1.1. Les fonctions du mot.....	25
1.2. Le mot et la notion.....	26
1.3. Les mots et leur contexte.....	29
2. La signification en tant que structure.....	29
3. L'évolution sémantique des unités lexicales .....	31
3.1. La polysémie et la monosémie des mots.....	31
3.2. Les différents types de sens.....	34
3.3. La métonymie.....	35
Chapitre III : La structuration sémantique du lexique.....	36
1. Les relations sémantiques hiérarchiques.....	36
1.1. L'hyponymie.....	37

1.2. L'hyponymie.....	38
1.3 La Co-hyponymie.....	39
2. Les relations sémantiques d'équivalence et d'opposition.....	40
2.1. La synonymie.....	40
2.1.1 Le classement des synonymes.....	40
2.1.2 La différenciation synonymique.....	42
2.1.3 La différenciation entre les sémèmes des synonymes.....	43
2.2. L'antonymie.....	43
2.2.1. La catégorisation des antonymes.....	45
2.2.2. Les antonymes contraires (gradables ou scalaires).....	45
2.2.3. Les antonymes contradictoires.....	46
2.2.4. Les antonymes réciproques.....	47
3. Les relations lexicales sans rapport sémantique.....	48
3.1. L'homonymie.....	48
3.1.1. Le classement des homonymes.....	49
3.1.2. La paronymie.....	50
Conclusion.....	51
Références bibliographiques.....	53

## **Les objectifs du cours**

Ce polycopié a un but à la fois théorique et pédagogique. À cet effet nous présentons les objectifs escomptés à atteindre :

- présentation des principaux éléments posés par l'étude du lexique et les différentes approches de la compréhension du lexique dans différents contextes ;
- proposition, pour les divers concepts opératifs utilisables, la terminologie la plus généralement reçue, la plus simple possible et donner de chaque terme utilisé une définition claire intégrée au texte ;
- étude des différentes composantes des unités lexicales.
- consolidation et interrelation entre les axes paradigmatiques et syntagmatiques,
- compréhension du domaine de la lexicologie et sa structure sémantique
- établissement de la diversité des relations sémantiques et les niveaux y afférents

## **Introduction**

La lexicologie, qui étudie les unités lexicales d'une langue, est une science relativement récente. Ses méthodes sont l'objet de constantes discussions et les résultats sont encore partiels. Dans un sens restreint, la lexicologie est considérée comme une branche de la sémantique qui a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. Selon cette perspective, elle se confond, en grande partie, avec la sémantique structurale. Dans un sens plus large et plus généralement accepté, la lexicologie s'intéresse également à la forme des unités lexicales et même aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. Menée dans une perspective historique, la lexicologie étudie l'apparition de nouvelles unités lexicales et l'évolution du sens des mots.

Le lexique est situé au carrefour des autres secteurs de la linguistique, la phonologie et la morphologie pour la forme des mots, la sémantique pour leur signification et la syntaxe pour leurs propriétés combinatoires. Le lexique, au lieu de constituer un système au sens strict, forme un ensemble ouvert et non autonome. C'est pour cela que l'on ne peut pas en donner une description systématique ou simple, mais seulement des descriptions complémentaires, selon le point de vue adopté.

## **Chapitre I : La lexicologie notions de base**

### **1. Définition de la lexicologie**

La lexicologie peut être définie en tant qu'étude scientifique du **lexique**. Elle étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue. Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

Rappelons que le lexique peut être défini en tant qu'ensemble des mots et des locutions figées d'une langue (dans une conception plus stricte, on peut y compter tous les morphèmes lexicaux). Le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extra-linguistique (Hladka in Karlik et al. 1995 : 65). Il convient de distinguer le lexique du vocabulaire, terme qu'on utilise pour décrire le répertoire lexical d'un corpus écrit ou d'un discours oral.

La lexicologie se situe au carrefour des autres disciplines linguistiques : la phonologie pour la forme des mots, la syntaxe pour tout ce qui touche à la combinatoire des unités lexicales. Quant à la morphologie, on sait que les morphèmes se divisent en grammaticaux et lexicaux : ces derniers font alors l'intérêt de la lexicologie. Il ne faut pas non plus oublier la sémantique.

Du point de vue du temps, la lexicologie se divise en lexicologie synchronique et lexicologie diachronique ou historique (d'où l'on voit souvent s'émanciper l'étymologie en tant que discipline autonome).

## **2. Objet d'étude de la lexicologie.**

Le terme « lexicologie », de provenance grecque, se compose de deux racines : « lexic(o) » de « lexikon » qui signifie « lexique » et « logie » de « logos » qui veut dire « mot, discours, traité, étude ».

En effet, la lexicologie a pour objet d'étude le vocabulaire ou le lexique d'une langue, autrement dit, l'ensemble des mots et de leurs équivalents considéré dans leur développement et leurs liens réciproques.

Le vocabulaire constitue une partie intégrante de la langue. Aucune langue ne peut exister sans mots. C'est d'après la richesse du vocabulaire qu'on juge de la richesse de la langue en entier. De là découle l'importance des études lexicologiques.

La lexicologie peut être historique et descriptive, elle peut être orientée vers une ou plusieurs langues. La lexicologie historique envisage le développement du vocabulaire d'une langue des origines jusqu'à nos jours, autant dire qu'elle en fait une étude diachronique. Elle profite largement des données de la linguistique comparée dont une des tâches est la confrontation des vocables de deux ou plusieurs langues afin d'en établir la parenté et la généalogie.

La lexicologie descriptive s'intéresse au vocabulaire d'une langue dans le cadre d'une période déterminée, elle en fait un tableau synchronique. Elle bénéficie des études typologiques qui recherchent non pas à établir des rapports généalogiques, mais à décrire les affinités et les différences entre des langues indépendamment des liens de parenté

Il n'y a guère de barrière infranchissable entre la lexicologie descriptive et la lexicologie historique, vu qu'une langue vivante envisagée à une époque déterminée ne cesse de se développer.

Notons que la lexicologie est une science relativement jeune qui offre au savant un vaste champ d'action avec maintes surprises et découvertes.

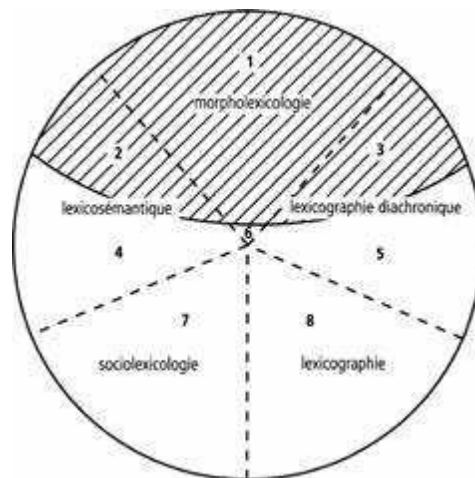
### 3. Pour une catégorisation des sous-disciplines de la lexicologie

L'objet de la lexicologie peut être schématisé sous différents angles : le schéma suivant apporte une des visions possibles, montrant les domaines de la lexicologie et ses interdépendances :

1 + 6. La morpholexicologie étudie la formation du signifiant des lexies, lexions comprises.

2 + 4. La lexicosémantique (ou sémantique lexicale) étudie le sens des lexies.

3 + 5. La lexicologie (et lexicographie) diachronique étudie l'histoire du lexique (à travers les attestations dans les dictionnaires anciens ou manuscrits de l'époque donnée).



Le schéma ci-dessus, repris de Tournier & Tournier (2009 : 211), fait apparaître sous la partie hachurée le domaine de la lexicogénétique (c'est-à-dire l'étude de la formation des mots = la lexicogénèse).

le 1. nous est intimement connu à travers son utilisation grammaticale ;

le 2. concerne la partie sémantique de la lexicogénétique, c'est-à-dire l'étude de la formation du sens des lexies ;

le 3. étudie les états de langue antérieurs à la langue contemporaine (partie diachronique de la lexicogénétique) ;

le 4. englobe la lexicosémantique qui observe les relations sémantiques tels que synonymie et hyperonymie ;

le 5. fait le découpage d'une partie de la lexicologie diachronique non utile à la lexicogénétique de la langue contemporaine (lexies primaires d'états de langue antérieurs).

le 6. concerne la partie de la morpholexicologie qui ne rentre pas dans la vision lexicogénétique (lexions du nom, de l'adjectif, du verbe, etc.) ;

le 7. est une discipline à cheval entre la lexicologie et la sociolinguistique. Dans la sociolexicologie, on peut faire entrer l'argotologie moderne (étude des différents sociolectes), la dialectologie (études des variantes régionales) et la terminologie (études des technolèctes) et d'autres éléments culturels tels que la dynamique lexicale (diffusion du lexique, etc.) ;

le 8. la lexicographie, c'est-à-dire la réalisation des répertoires de lexies nommés dictionnaires, est à la fois une sous-discipline et une technique autonome.

Bien que ce schéma ne soit pas exhaustif, il permet une visualisation de base. Rappelons cependant qu'une partie de la psycholinguistique s'intéresse aux procédés mentaux de stockage et de mobilisation des lexies.

V. Hladka (in Karlik et al. 2002: 243) rappelle que les sous-disciplines de la lexicologie synchronique sont a) sémasiologie lexicale et b) onomasiologie lexicale (pour les définitions. Or, l'onomasiologie comporte des disciplines qui se réclament souvent de l'autonomie :

- a) l'étude des noms propres, l'**onomastique**
- b) l'étude des figements, la **phraséologie**
- c) l'étude des termes, la **terminologie**

### **3.1. Le vocabulaire en tant que système**

Le vocabulaire n'est pas une agglomération d'éléments disparates, c'est un ensemble d'unités lexicales formant un système où tout se tient. C'est que les vocables de toute langue, tout en présentant des limites indépendantes, ne sont pas pour autant isolés les uns des autres. Dans la synchronie le fonctionnement de chaque unité dépend dans une certaine mesure du fonctionnement des autres unités. Pour s'en rendre compte il suffit d'examiner de plus près une série de synonymes. Ainsi dans la série *hardiesse*, *audace*, *intrépidité*, *témérité* chacun des membres se distingue par quelque indice sémantique qui en constitue l'individualité et la raison d'être : *hardiesse* désigne une qualité louable qui pousse à tout oser, *audace* suppose une

hardiesse excessive, immodérée, *intrépidité* implique le mépris du danger, *témérité* rend l'idée d'une hardiesse excessive qui agit au hasard et, par conséquent prend une nuance dépréciative.

On peut prévoir, sans risque de se tromper, que si encore un synonyme venait à surgir il aurait reçu une signification en fonction de celles de « ses prédécesseurs ». Et, au contraire, il est probable que la disparition d'un des synonymes serait suivie de la modification sémantique d'un autre membre de la série qui aurait absorbé la signification du synonyme disparu.

Le système du lexique, comme tout autre système, suppose l'existence d'oppositions. Ces oppositions s'appuient sur des rapports associatifs ou virtuels existant au niveau de la langue-système. Elles appartiennent au plan paradigmatique. Chaque unité lexicale entretient, en effet, divers rapports associatifs avec les autres unités. Prenons l'exemple de F. de Saussure qui est celui du mot *enseignement*. À partir du radical *enseignement* est en rapport paradigmatique avec *enseigner*, *enseignons*, *enseignant*, etc. : envisagé sous l'angle sémantique il s'associe à *instruction*, *apprentissage*, *éducation*, etc. L'ensemble des unités entretenant entre elles un type de rapport paradigmatique constitue un paradigme. On range parmi les paradigmes lexicaux les groupes lexicosémantiques, les synonymes, les familles dérivationnelles, les homonymes, etc.

Le lexique qui fait partie du système de la langue représente donc à son tour un système de systèmes. Les rapports systémiques se manifestent non seulement au sein de la langue, mais également dans la parole. Au niveau de la parole les vocables réalisent leur faculté de s'agencer les uns avec les autres selon certaines règles. Cette prédisposition inhérente aux vocables est due avant tout à l'organisation syntaxique de l'énoncé qui implique l'existence de différents termes de la proposition. Ces derniers peuvent se réaliser seulement sous forme de parties du discours déterminées. Ainsi la fonction de sujet sera rendue par un substantif, un pronom personnel, un verbe à l'infinitif, mais jamais par un verbe à la forme personnelle. Par contre, un verbe à la forme personnelle sera toujours un prédicat.

Cette prédisposition des vocables est aussi commandée par des particularités lexicosémantiques. L'emploi d'un mot avec un autre n'est possible qu'à condition qu'il ait entre eux un trait sémantique (ou sème) commun. Par exemple, l'emploi de *aboyer* avec *chien* (*renard*, *chacal*, etc.) est régulier du fait que ces mots comportent le sème commun « animal ». Nous assistons ici au phénomène de coordination sémantique.

Donc, il faut reconnaître l'existence de rapports privilégiés entre certaines unités lexicales dans le discours.

Les rapports linéaires qui existent entre deux ou plusieurs unités sont appelés rapports syntagmatiques.

Le caractère systémique du vocabulaire repose sur les rapports paradigmatiques et syntagmatiques qui s'établissent entre les unités lexicales.

Le vocabulaire du français moderne représente un système formé au cours d'un long développement historique. C'est précisément parce qu'il forme un système que le vocabulaire peut et doit servir d'objet à une étude spéciale. Toutefois le lexique offre les traits d'un système particulier qui le distingue des autres systèmes de la langue, des systèmes phonétique et grammatical (morphologique et syntaxique).

Plus que n'importe quel autre système le système du vocabulaire subit l'effet des facteurs extralinguistiques, avant tout d'ordre social et culturel. Cette influence est directe. Il s'ensuit que le vocabulaire, étant d'une grande mobilité, représente un système ouvert, autrement dit, il s'enrichit constamment de nouvelles unités lexicales.

Une autre particularité du lexique en tant que système consiste dans le manque de régularité, de rigueur dans les oppositions lexico-sémantiques, ce qui entraîne des limites plutôt floues entre les sous-systèmes. Il en est ainsi jusqu'à la signification lexicale qui ne peut être définie dans toute son étendue.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a une interdépendance entre les unités lexicales qui en détermine dans une large mesure le fonctionnement dans la synchronie et l'évolution dans la diachronie.

### **3.2. Le lexique et le vocabulaire**

On conviendra d'appeler lexique l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs, et vocabulaire l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données. Le lexique est une réalité de langue à laquelle on ne peut accéder que par la connaissance des vocabulaires particuliers qui sont une réalité de discours. Le lexique transcende les vocabulaires mais n'est accessible que par eux : un vocabulaire suppose l'existence du lexique dont il est un échantillon. Il est extrêmement difficile, voire impossible de dénombrer les mots qui composent le lexique d'une langue, pour la raison que le nombre de ces mots, tout en étant fini, ce qui est la condition même de son utilisation, est sujet à des enrichissements et à des appauvrissements, donc illimité.

Il est difficile d'arrêter un état de synchronie stricte, à moins de se cantonner dans le dépouillement d'œuvres contemporaines à une ou deux années près. Mais alors, les chances sont grandes de rester très en deçà du lexique. Significativement, c'est le mot de *vocabulaire* qu'emploie J. Dubois dans le titre de sa thèse sur *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872 à travers les œuvres des écrivains, les revues, les journaux*. Le dépouillement de plusieurs éditions successives du *Petit Larousse*, entre 1949 et 1960, a bien montré à quelle vitesse se renouvelle le lexique d'une langue : appauvrissement du à la désuétude de certains mots, enrichissement dû à l'emprunt et à la création de néologismes dont une partie seulement répondent à la nécessité de dénommer des réalités nouvelles. Néanmoins, ce mouvement perpétuel ne touche pas à la fois ni également toutes les parties du lexique. Les systèmes et micro-systèmes lexicaux ne sont pas de durée égale ; certains peuvent se maintenir fort longtemps, d'autres être beaucoup plus éphémères. De plus, les usagers d'une langue ont une culture et une mémoire qui donnent à des mots sortis de l'usage courant des possibilités parfois longues de survie occasionnelle ou littéraire.

Certains sous-ensembles du grand ensemble que constitue le lexique d'une langue, sujets à des phénomènes de prolifération particulièrement intenses, compliquent tout spécialement la tâche du lexicographe (ou auteur de dictionnaires) : d'abord, les parlers populaires, marginaux par rapport au français standard mais qui le pénètrent de toutes parts, les dialectes, le français régional, l'argot, ensuite les vocabulaires spécialisés des métiers, des techniques et des sciences. Dans ces conditions, les dictionnaires les plus ambitieux ne peuvent donner qu'une image approchée mais toujours incomplète de cette réalité immense et mouvante qu'est le lexique.

Il n'est guère plus facile de dénombrer les mots dont dispose un individu particulier : rien ne prouve que les textes qu'il produit, écrits ou oraux et susceptibles d'enregistrement, mettent effectivement en jeu leur totalité. Et quand bien même il essaierait lui-même, procédant par élimination à partir d'un dictionnaire, de faire la part entre la partie du lexique français qu'il possède et celle qui lui est étrangère, il aurait sans doute de grandes occasions de perplexité. En effet, certains mots appelés mots actifs sont assez bien connus de lui pour que non seulement il les comprenne, mais encore qu'il les utilise spontanément pour s'exprimer ; d'autres, appelés mots passifs, ne sont pas utilisés par lui mais seulement compris de façon plus ou moins précise lorsqu'il les rencontre au cours d'une lecture ou d'une conversation. Entre la partie du lexique que le locuteur ignore tout à fait et celle qu'il manipule habituellement avec aisance, existe donc toute

une zone intermédiaire extrêmement graduée, qui va du mot littéraire ou argotique qu'il comprend bien mais n'utilise pas pour son compte, au mot technique, dialectal ou désuet qu'il a parfois rencontré ici ou là, dont il devine vaguement le sens, mais que, prudemment, il fera mieux de ne pas employer sous peine de lourdes bévues.

La compréhension entre un locuteur X et un locuteur Y, qu'il s'agisse d'un véritable dialogue ou du décodage par X d'un monologue oral ou écrit de Y, exige donc que les mots forcément actifs utilisés par Y fassent partie du vocabulaire au moins passif de X, et, en cas de dialogue, vice versa. L'intercompréhension sera d'autant meilleure que les mots utilisés par X et Y seront des mots actifs pour chacun d'eux, d'autant plus médiocre que les mots actifs de l'un seront des mots passifs pour l'autre, d'autant plus mauvaise qu'un plus grand nombre des mots actifs de l'un seront des mots inconnus pour l'autre. L'enseignant rendra donc l'élève d'autant plus capable de communiquer qu'il fera un travail plus efficace sur la zone des mots passifs et sur celle des mots inconnus, domaine théoriquement obscur, mais accessible par la statistique et, plus simplement, par l'introspection, l'interrogation et la conversation. Les mots passifs les plus vaguement connus sont appelés à passer soit dans la catégorie de mots passifs clairs, soit dans celle des mots actifs. Il y a certes intérêt, pour un lecteur de tragédies classiques, à connaître le sens du mot *hymen*, mais aucun à l'employer.

Il en va de même de bon nombre de mots inconnus avec lesquels on jugera utile que l'élève fasse connaissance. L'idéal n'est pas de faire basculer dans la catégorie active la totalité des mots passifs (on estime à 7 ou 8 000 mots en moyenne le vocabulaire courant d'un individu), mais d'être suffisamment familiarisé avec eux pour les situer dans leur niveau de langage et ne pas commettre de contresens à leur sujet. Quant au nombre et à la nature des mots actifs dont il est souhaitable que dispose un locuteur donné, cela dépend bien entendu de l'environnement dans lequel il vit. Le langage est chose sociale ; aux diversités de la société correspondent nécessairement des diversités lexicales, et l'évolution lexicale, individuelle ou générale, s'adapte insensiblement aux changements sociaux.

### **3.3. Le lexique et l'univers**

Les mots, véhicules nécessaires des concepts, sont les instruments qui permettent aux hommes de prendre une connaissance claire de l'univers (ce mot désignant tout ce qui existe et peut devenir objet de connaissance, y compris eux-mêmes et leur propre pensée), et par conséquent

d'y vivre et d'agir sur lui. Cet aspect des choses, moins souvent mis en lumière que la fonction de communication, est cependant plus fondamental, la communication supposant connaissance et pensée. Or, l'expérience que nous avons de l'univers étant infinie, le problème nodal du lexique est donc celui-ci : comment décrire l'infini à l'aide du fini ? La réponse, impliquée dans la question, est que les signes linguistiques, signifiant et signifié, fournissent à la fois des catégories de pensée intermédiaires entre l'unité globale et l'infinie diversité et le moyen phonique de les identifier.

C'est dire que tout mot est une abstraction ; et cette abstraction essentielle du langage peut être rendue sensible, même à des enfants, en leur montrant des objets ou des images d'objets fort différents entre eux quoique portant le même nom : le sac à main de la maitresse, un sac à pommes de terre, le sac en papier kraft où le fruitier met les légumes, le sac de plastique imprimé où la marchande de nouveautés emballe sa marchandise, ou une série de diapositives représentant les châteaux de la Loire, tous différents les uns des autres et présentent chacun des aspects divers selon l'éclairage et l'angle de prise de vue. Qu'est-ce donc qu'un sac ? Qu'est-ce qu'un château ? Au-delà de chacun de ces objets, c'est l'ensemble des caractères communs à toute la série, donc une abstraction. Comme l'écrit B. Malmberg, la conquête de la langue s'opère chez l'homme parallèlement avec le pouvoir de catégorisation et d'abstraction. Les deux sont inséparables, et lorsqu'un aphasique perd la parole, il perd généralement aussi son pouvoir d'abstraction. (*Les nouvelles tendances de la linguistique*, p. 194).

Ce caractère fondamentalement abstrait du lexique fait le désespoir de certains écrivains : ils ont toujours plus de choses particulières à dire qu'ils n'ont de mots à leur disposition pour les dire, souffrent d'être obligés de couler dans ce moule commun à tant d'objets divers et à tous les usagers de la même langue des expériences uniques et infiniment variées, ont le sentiment vertigineux d'une inexactitude du langage (Brice Parain). Soit ! Mais sans ces abstractions, ils n'auraient pas de langage du tout ; ce ne serait plus une communication inexacte, mais une communication nulle. Il faut jouer avec les cartes qu'on a, et le mieux possible, et ces cartes, ce sont les mots.

Parler de mots concrets n'est légitime qu'à condition de prendre conscience qu'on considère alors non pas le statut linguistique du mot (nécessairement abstrait), mais l'objet auquel il réfère qui, lui, peut être objet de sensation, ou l'analyse de son signifié, qui peut comporter les traits sémantiques sensible, mesurable, toutes choses qu'on peut exprimer par le terme concret. Même

le nom propre qui s'applique à un être unique n'échappe pas à cette abstraction fondamentale du langage, symbolisant l'unité des innombrables états et apparences par lesquels peut passer l'individu qu'il désigne.

Le lexique découpe donc l'univers en catégories. Depuis Saussure et depuis l'époque (1931) où le linguiste allemand Jost Trier étudiait le champ conceptuel de l'entendement à deux moments différents de l'ancien allemand, on se représente volontiers le lexique comme une mosaïque dont le dessin est plus ou moins fin selon qu'il est lui-même ou moins riche et précis, ou comme un filet aux mailles plus ou moins serrées. La conséquence de cette manière de voir est qu'on ne peut convenablement connaître un mot qu'en le situant, au moins implicitement et par l'intermédiaire de structures de relais, dans la totalité du lexique.

C'est une grande illusion, écrit Saussure, de considérer un terme simplement comme l'union d'un certain son avec un certain concept. Le définir ainsi, ce serait l'isoler du système dont il fait partie ; ce serait croire qu'on peut commencer par les termes et construire le système en faisant la somme, alors qu'au contraire, c'est du tout solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme.

Certains se sont essayés à présenter un lexique de façon organique. On peut citer à une date déjà ancienne les grands dictionnaires analogiques de Boissière pour le français et de Roget pour l'anglais. À une date plus récente, R. Hallig et W. von Wartburg, forts de leur expérience de dialectologues, ont élaboré un *système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie* (ou *Begriffssystem*), qui est nécessairement en même temps un système de mots usuels consistant en une sorte d'inventaire de l'univers vu par un locuteur moyen de civilisation européenne. Il a servi de base à bon nombre d'études de lexicologie dialectale et historique. Il ne semble toutefois pas applicable sans de profondes adaptations à des langues non indo-européennes reflétant des cultures profondément différentes de la nôtre. En fait, ces grandes constructions lexicales ne peuvent être que des hypothèses de travail, des ébauches, appelées à être confirmées ou remaniées à partir d'études de microstructures encore trop peu nombreuses, les champs onomasiologiques.

La conception du lexique comme totalité amène à considérer le signifié du signe lexical sous deux aspects, celui de la valeur et celui de la signification. L'opposition de ces deux notions est due à Saussure qui a d'ailleurs insisté surtout sur celle de valeur, beaucoup plus nouvelle à son époque : la valeur d'un mot se définit par rapport aux autres mots de sens voisin qui délimitent

ses emplois. Sa signification par rapport à la catégorie d'objets qu'il peut dénoter. La signification a donc un contenu positif par rapport à l'univers alors que la valeur est une forme dans laquelle se coule ce contenu. Si je dis en anglais *I ate a mutton chop* (j'ai mangé une côtelette de mouton), la signification de *mutton* sera la même que celle de *mouton*, mais sa valeur sera différente, puisque les Anglais disposent d'un mot spécifique, *sheep*, pour la bête sur pied, alors que les Français se servent d'un mot unique.

Les lexiques représentent en somme l'univers tel que peuvent le connaître, de la planète Terre, des êtres humains intégrés dans des groupes culturels comparables sur certains points fondamentaux, non incapables d'intercompréhension et pourtant extrêmement divers à bien des égards. C'est pourquoi il faut, pour comprendre pleinement un mot, bien connaître la culture dans laquelle s'insère le concept auquel il sert de support. Les linguistes structuralistes, travaillant sur des langues européennes dont le substrat ethnographique n'est pas profondément diversifié, sont tentés de ne prendre en considération que la valeur des signes et de rejeter leur signification dans les ténèbres extra-linguistiques. Mais tous ceux qui se sont occupés de dialectologie, tous ceux qui ont étudié les langues amérindiennes, tous ceux qui ont traduit dans une langue moderne les textes bibliques ou antiques savent bien que le lexicologue n'est pas à la hauteur de sa tâche s'il n'est en même temps ethnographe. Ce n'est pas un hasard si le CNRS confie aux mêmes chercheurs le soin de réaliser l'*Atlas Linguistique et ethnographique* des diverses régions de la France, et il est certain que la lexicologie dialectale est le meilleur moyen possible pour pénétrer dans la culture paysanne d'autrefois. Il y a là une mine de centres d'intérêts que les enseignants ruraux ignorent trop souvent et qu'ils n'exploitent pas assez. Comprendre le mot *consul* dans une version latine suppose qu'on connaît les institutions de Rome, et qui ne les connaîtrait pas ne pourrait prétendre savoir le latin. Réciproquement, dans le cas de certaines civilisations mortes, la langue peut être un instrument archéologique de premier ordre. E. Benveniste a montré que nous en savons plus par voie linguistique que par voie de fouilles et les deux voies convergent, sur la civilisation des anciens Indo-Européens, ces ancêtres préhistoriques dont nous sommes les descendants linguistiques.

#### **4. La relation entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique**

Le système de la langue présente un ensemble d'unités hiérarchisées qui diffèrent par leur complexité et leur fonctionnement. En allant des unités plus simples aux plus complexes on

distingue les phonèmes, les morphèmes, les mots et les propositions. Chacun de ces types d'unités constitue ce qu'on appelle un niveau de structure. Ce sont respectivement les niveaux phonologique, morphologique, lexical et syntaxique. Les unités de chaque niveau, en se combinant entre elles, forment les unités du niveau supérieur ; elles sont formées, à leur tour, d'unités du niveau inférieur.

La lexicologie étudie les unités du niveau lexical : les mots et leurs équivalents fonctionnels. Comme les mots sont en connexion avec les unités des niveaux immédiatement inférieur et supérieur, la lexicologie se trouve étroitement rattachée à la morphologie et la syntaxe - ces deux parties de la grammaire. En effet, la lexicologie ne peut entièrement négliger les catégories grammaticales des mots et leur structure formelle qui sont du ressort de la morphologie. Le lien entre la lexicologie et la morphologie est particulièrement manifeste dans le domaine de la formation des mots. Les procédés et modèles de formation sont examinés par ces deux disciplines, mais sous des angles différents : la lexicologie s'intéresse à leur rôle dans l'enrichissement du vocabulaire, alors que la morphologie y voit des caractéristiques particulières propres aux parties du discours, elle en fait ressortir les valeurs grammaticales. Les principes de la classification lexicogrammaticale des mots sont également importants pour les études morphologiques et lexicologiques. Ainsi, par exemple, la répartition des mots parmi les parties du discours varie selon qu'on traite les unités telles que *-clé*, *-pilote*, *-fleuve* dans *position-clé*, *école-pilote*, *roman-fleuve* de mots ou de morphèmes. Notons aussi qu'une forme grammaticale peut se lexicaliser : à *reculons*.

Les contacts entre la lexicologie et la syntaxe sont aussi nombreux. Un des points de convergence est formé par les locutions phraséologiques dont le fonctionnement syntaxique rejoint celui des mots.

La lexicologie s'unit à la phonétique (phonologie). La pensée de l'homme trouve sa réalisation dans la matière sonore qui constitue le tissu de toute langue. Comme toute autre langue le français possède son propre système phonique caractérisé, entre autres, par les particularités de la structure sonore des mots qui ne sont pas sans intérêt pour la lexicologie. Il importe notamment de relever les traits spécifiques de la prononciation dialectale qui offre des déviations à la norme littéraire. Il est de même nécessaire d'avoir en vue que la prononciation des emprunts faits aux autres langues peut sensiblement s'écarter des règles de la prononciation française.

La lexicologie est aussi en contact avec la stylistique. Elle prend en considération l'emploi des vocables dans les styles variés de la langue.

## **5. Le statut sémiotique du lexique**

Le signe linguistique peut être vu comme un signifiant sonore et un signifié abstrait. Ils sont unis par un lien que Saussure qualifie d'arbitraire. L'association est aussi bien indissociable qu'arbitraire. Un signe peut être représenté comme une unité biface. Le signe par excellence a aussi une autre relation ; qui du signe, va vers le monde réel tel qu'il est. Ce lien est appelé la dénotation ou la référence. Ce qui est linguistique est ce qui est interne au signe. Cette fonction dénotative sert à évoquer les objets du monde, qu'ils soient concrets, abstraits ou même imaginaires. Cette fonction permet de renvoyer à des classes d'objets, mais aussi à des objets singuliers. On admet donc que pour rendre la communication possible, ce lien entre signifiant et signifié est constitué d'un noyau de sens qui est déterminé et suffisamment stable pour permettre un échange fructueux. À côté de ce sens on voit que le signe comporte des caractéristiques fonctionnelles. Cette catégorie grammaticale a des implications fonctionnelles mais aussi sémantiques. Le verbe comporte des éléments sémantiques que le substantif ne possède pas. Il est intégré à une catégorie grammaticale, et cette dernière donne des informations quant au fonctionnement du signe mais a aussi des implications sémantiques.

On peut alors se demander quel serait le signe linguistique optimal ? On peut relever le mot grammatical c'est-à-dire l'unité codée maximale qui représente le mieux l'idée du signe car il est codé comme des unités inférieures mais est indépendant comme les unités supérieures. Le mot apparaît alors comme l'image du signe. À l'intérieur de la catégorie des mots, le mot lexical, à la différence du mot grammatical apparaît comme chargé sémantiquement et indépendant sémantiquement du contexte. Les mots grammaticaux s'adjoignent pour créer des énoncés. Le sens du mot est toujours lié à un contexte sémantique particulier. De plus, ces mots grammaticaux ont souvent un sens qui dépend du contexte qui est extrêmement abstrait.

Au-delà on peut dire que le mot lexical est un instrument par lequel les civilisations se développent en élaborant des systèmes qui permettent de nommer quantités de notions et donc de construire une vision du monde. Grâce au mot lexical on peut borner une notion, même très abstraite comme morphème, voir imaginaire comme licorne. => Le mot lexical est donc le signe par excellence. L'ethnologie et l'histoire peuvent s'intéresser au lexique d'une époque donnée

pour voir ce qu'était représenté durant cette époque. Le lexique possède des mots métalinguistiques qui permettent de donner une image de la langue elle-même incluse dans une vision du monde. Le signe linguistique optimal est non seulement le mot en tant qu'unité codée et indépendante mais plus encore, le mot lexical, par rapport au mot grammatical.

Au sein de ces mots lexicaux une unité apparaît comme le prototype du mot lexical, il s'agit du substantif. Plus le lexique global d'une langue s'étend, plus la proportion de substantifs augmente. C'est grâce au substantif que la langue construit des classes. Le nom est donc porteur de substance et apparaît donc comme étant moins grammaticalisé. Dans les changements linguistiques c'est la catégorie qui englobe le plus de néoformation au sein de la langue. Au niveau de l'emprunt c'est également la catégorie qui acquiert le plus d'unités nouvelles. C'est aussi aux noms qu'appartiennent les sigles (= SMS - ONU). C'est aussi à cette catégorie qui s'ajoute l'immense quantité de noms propres qui se réfèrent à des personnes ou des territoires notoires, ou même à toutes sortes de manifestations individuelles telles que les prénoms. Ce qui particularise le nom propre est l'incapacité de se référer à une classe. La référence et la signification pour le nom propre s'identifient. Il n'y a pas de définition vu qu'il ne renvoie pas à une classe.

Le substantif a la capacité d'autonymie => transformation de n'importe quel élément de la langue en substantif. Par exemple « m est une consonne de nasale ». En devenant sujet, la lettre m est bien substantivée. Le substantif est par excellence le signe linguistique et c'est par ce signe que les signes lexicaux créent une vision du monde. L'autonymie pourrait également porter sur tout un élément du discours que ce soit une phrase ou un texte. On peut dès lors se demander quel moyen avons-nous pour parler de la langue ?

- Objets langagiers : m – ons – chanter

L'autonymie fait de ces objets langagiers, les objets de mon discours. Ils vont pouvoir entrer dans des catégories métalinguistiques grâce à un vocabulaire spécialisé.

- Catégoriser ces objets langagiers grâce à un vocabulaire spécialisé.
- Voici les moyens que nous possédons pour parler de la langue. Ce qui est intéressant est de voir que la fonction sémiotique sert à parler du monde à classer le monde mais aussi à parler de la langue.

## 6. Le statut sociolinguistique du lexique

La sociolinguistique s'occupe de la relation de la langue avec les individus qui la parlent. Pour envisager toutes les notions importantes, il faut d'abord poser une synchronie dans laquelle la langue se définit comme un ensemble complet avec des échanges réciproques. La langue qui est un phénomène social se définit par des échanges complets et réciproques. Une synchronie sur un temps est difficilement accessible, une synchronie correspond à la durée de la mémoire humaine car les sociétés sont composées de personnes d'âge différent et parmi lesquels la communication fonctionne. Chaque individu possède un idiolecte (= une compétence linguistique qui n'est jamais équivalente à la compétence linguistique d'un autre individu). On retrouve la dichotomie entre grammaire et lexique. Les usagers d'une langue maîtrisent les règles de la grammaire, tandis que les individus n'en maîtrisent jamais tout le lexique étant donné qu'il est en très grand nombre et qu'il se renouvelle très vite. On ne peut donc pas prévoir la compétence lexicale d'un individu.

Pour essayer de déterminer cela on peut envisager la notion de *disponibilité* comme le fait H. Mitterrand. Le lexique virtuel est la somme de tout le lexique individuel. La première distinction est donc quantitative, mais aussi qualitative. Il en convient de distinguer l'existence d'un mot dans la langue de sa disponibilité pour un individu particulier. Les mots ne sont pas tous probables au même degré chez tous les sujets et on distinguera les mots qui sont disponibles chez tous les sujets qui maîtrisent une langue. Les mots disponibles chez tous les sujets sont appelés les *usuels* (*lit, couteau, fourchette*).

Ensuite on peut s'arrêter sur la notion de *fréquence* qui s'établit sur les corpus. C'est le nombre d'occurrence de tel mot, par rapport au nombre d'occurrence du corpus, c'est à dire sur des listes de mots au sein desquels on définit des ordres de fréquence, des listes de fréquence. On peut établir des listes et à partir de chiffres absolus, on peut les ramener à une proportion. Des études ont été faites pour objectiver la disparité entre les mots fréquents et les mots les plus rares. Le TLF indique les mots de basse fréquence contrairement aux autres dictionnaires usuels. Certaines formes reviennent très fréquemment dans la parole (le – mon -ai ..), d'autres souvent, alors que d'autres très rarement. => On descend dans les classes de fréquence. À partir de ces mots différents on va se reporter sur leur classe pour voir combien de fois ils apparaissent dans les corpus.

Pour Pierre Guiraud : la fréquence d'un mot est liée à l'ensemble de ses caractères phoniques, morphologiques, sociologiques, étymologique, etc. Toute modification de fréquence entraîne des changements dans les caractères. Dans une liste de mots rangés par ordre décroissant de fréquence, les 100 premiers mots recouvrent 60% de la totalité des mots du texte dépouillé. Il y a donc une stabilité extrêmement grande dans les classes de haute fréquence. Les 1000 premiers mots eux recouvrent 85% tandis que les 4000 premiers recouvrent 97,5%. Les 20000 ou 30000 autres ne portent plus que sur 2,5%. Les mots outils et sémantiquement vides sont au nombre de 100 et constituent la moitié des occurrences du texte.

- **Les mots outils**, sémantiquement vides sont les plus fréquents et constituent la moitié des mots de tout texte
- **Les mots « pleins »** se répartissent en catégories : les mots thèmes sont une cinquantaine dans la langue et représente 9% du discours. Il y a une différence notable entre cette première catégorie qui constitue la majorité du texte.

L'idée que l'on a que les mots ne sont pas tous probables chez tous les individus et dans toutes les circonstances s'objective par la méthode de recherche de fréquence. On comprend donc que le vocabulaire d'une personne ne soit pas identique à celui d'une autre personne. Le langage d'une personne est unique. Il faut distinguer les mots qui sont connus des mots qui sont employés (voc actif >< voc passif). Dans les 2.5% il y a des mots dont on perçoit le sens mais ce n'est pas pour cela qu'on va réemployer ce vocabulaire. C'est le **vocabulaire passif**. Le **vocabulaire actif** représente les mots employés. Pour une langue de civilisation, on affirme qu'un individu doit maîtriser au moins 30000 mots.

Tous les mots, tous les idiolectes ont en commun une partie du vocabulaire, c'est ce que l'on appelle le lexique commun. C'est l'intersection entre tous les idiolectes, il comporte tous les mots grammaticaux ainsi que tous les mots lexicaux de première nécessité (ex : dormir). La différence va jouer dans les termes de basse et moyenne fréquence. Selon les caractéristiques de l'individu, il va sélectionner dans les mots de basse et moyenne fréquence, les mots dont il en aura l'usage. C'est à l'intérieur des mots de basse et moyenne fréquence qu'on peut déterminer les axes de variation. C'est dans ces ensembles que l'on pourra observer les sous-lexiques dans le lexique total :

- ✚ Axe diatopique : les langues régionales qui affectent une langue selon les lieux. On attache à cet axe régional la notion de régionalisme.
- ✚ Axe diastratique : les langues sociales reflètent l'opposition de la classe dirigeante qui est cultivée aux autres classes mais aussi différences plus subtiles entre monde urbain et rural, culture savante et populaire
- ✚ Axe diachronique : les langues de génération : les jeunes ne parlent pas selon les normes de leurs aînés. Tout le monde va se comprendre mais les unités vont passer dans le vocabulaire passif puis vont disparaître. Mais, la culture maintient dans le vocabulaire actif des termes qui auraient du passer dans le vocabulaire passif.
- ✚ Axe diamésique : les langues thématiques, les idiolectes diffèrent extrêmement entre eux, ce sont des différences qui viennent des thèmes d'intérêt des locuteurs qui ont divers intérêts professionnels, diverses activités, etc. On trouve des mots de fréquence limitée qui appartiennent aux individus par leur secteur d'activité. C'est là que se situe la plus grande part de néologie. Les 2.5 % qui restaient sont certainement liés à ce vocabulaire. Cela dépend de facteurs individuels et culturels.

## 7. La dynamique lexicale

Dans l'optique du noyau et de la périphérie lexicale, la dynamique lexicale est abordée chez Tournier & Tournier (2009 : 117-118), dans la perspective des quatre ensembles sur lesquels repose la lexicogénèse : le lexique réel, le lexique potentiel, le non-lexique et le xénolexique. Entre eux s'effectue des mouvements et des échanges qui aboutissent au renouvellement du lexique en synchronie dynamique.

a) le lexique réel est l'ensemble des lexies réalisées, à partir duquel on peut induire les règles lexicogéniques en usage. Il comprend une zone sûre, constituée des lexies répertoriées, et une zone floue, ou frange lexicale, constituée des lexies réalisées mais non répertoriées dans les dictionnaires.

b) le lexique potentiel est l'ensemble des lexies non réalisées (peu fréquents dans l'usage, compréhensible) mais possibles selon les règles lexicogéniques en usage (ce type de lexique est souvent nommé lexique en puissance pour son caractère incalculable).

c) le non-lexique est l'ensemble des lexies impossibles (dans un état de langue donné, ce lexique attend le changement des règles lexicogéniques pour tenter de pénétrer dans le lexique réel).

d) le xénolexique est l'ensemble des lexiques réels des autres langues, qui peuvent être empruntées par le français et, une fois implantées, fournir le lexique potentiel créé à partir de leur base (p. ex. un tweet > tweeter, retweeter, etc.).

L'apparition des néologismes ne doit pas être comprise comme un fait isolé. Le moteur de la nouveauté est le mécanisme qui est mis en jeu, et non pas un mot. Ce dernier n'est que le produit de ce mécanisme qui est reconnaissable dès que plusieurs mots entrent dans le lexique réel.

## **Chapitre II : Les relations lexicales sémantiques**

### **1. Le mot : unité sémantico-structurale**

Le mot est reconnu par la grande majorité des linguistes comme étant une des unités fondamentales, voire l'unité de base de la langue. Cette opinion qui n'a pas été mise en doute pendant des siècles a été toutefois révisée par certains linguistes du XXe siècle. Parmi ces derniers il faut nommer des représentants de l'école structuraliste, et en premier lieu les linguistes américains Z.S. Harris, E.A.Nida, H. A. Gleason, selon lesquels non pas le mot, mais le morphème serait l'unité de base de la langue. Conformément à cette conception la langue se laisserait ramener aux morphèmes et à leurs combinaisons.

Dans la linguistique française on pourrait mentionner Ch. Bally qui bien avant les structuralistes américains avait déjà exprimé des doutes sur la possibilité d'identifier le mot. Son scepticisme vis-à-vis du mot perce nettement dans la citation suivante : « La notion de mot passe généralement pour claire ; c'est en réalité une des plus ambiguës qu'on rencontre en linguistique ». Après une tentative de démontrer les difficultés que soulève l'identification du mot Ch. Bally aboutit à la conclusion qu'« il faut... s'affranchir de la notion incertaine de mot ». En revanche, il propose la notion de *sémantème* (ou *sème*) qui serait « un signe exprimant une idée purement lexicale », et la notion de *molécule syntaxique* ou « tout complexe formé d'un sémantème et d'un

ou plusieurs signes grammaticaux, actualisateurs ou ligaments, nécessaires et suffisants pour qu'il puisse fonctionner dans une phrase ». La notion de « sémantème » est illustrée par des exemples tels que *loup, louveteau, rougeâtre* etc., celle de « molécule syntaxique » par *ce loup, un gros loup, marchons !* Ainsi Ch. Bally sépare l'aspect lexico-sémantique d'un mot non-actualisé dans la langue-système de la forme de ce mot actualisé dans la parole.

Plus tard A. Martinet a aussi rejeté la notion de mot en lui substituant celle de « monème » qui lui a paru plus justifiée que celle de mot. Selon lui, les monèmes sont les unités minimales de sens (autonomes ou non-autonomes). Ainsi dans *nous travaillons* on aura, selon A. Martinet, trois monèmes : *nous travaill-ons*. Parmi les monèmes il distingue les lexèmes-monèmes de type ouvert (dans l'exemple cité : *travaill-*) et les morphèmes-monèmes de type fermé (*nous* et *-ons*).

Cette tendance à supprimer la notion de mot des études linguistiques n'est pas fortuite. D'une part, elle s'explique par les tentatives infructueuses de donner une définition universelle du mot. Le linguiste russe L. Tcherba a insisté sur l'impossibilité d'une pareille définition : « En effet, qu'est-ce que le mot » ? - s'interroge-t-il ; suit la réponse : « il me paraît que dans les langues différentes ce n'est pas pareil. De là découle que la notion de « mot en général » n'existe pas. Les mots appartenant à des langues de typologie différente sont marqués par des dissemblances tellement accusées que leur confrontation devient une tâche ardue. Cette confrontation est parfois plus aisée à partir des morphèmes.

Cette conception qui attribue au morphème une position centrale dans le système de la langue est incompatible avec la thèse reconnue par la plupart des linguistes selon laquelle la langue est un instrument de la connaissance de la réalité objective.

Le morphème est pareillement au mot une unité significative de la langue, mais, à l'opposé du mot, il ne peut nommer et désigner en direct les objets et les phénomènes de la réalité. Cette faculté qui est propre au mot par excellence met en contact notre conscience et le monde extérieur, elle permet de l'analyser, de le pénétrer et parvenir à le connaître. Cette propriété en fait une unité fondamentale et indispensable de toute langue.

Outre ce trait distinctif fondamental du mot il y a lieu de signaler quelques-unes de ses autres particularités qui en font une unité de base de la langue.

Le mot est une unité polyfonctionnelle. Il peut remplir toutes les fonctions propres aux autres unités significatives : fonctions nominative, significative, communicative et pragmatique. L'envergure du fonctionnement du mot est si grande qu'il peut se transformer en morphème, d'un

côté (ex. : *march* - dans *nous marchons*) et constituer une proposition, de l'autre (ex. : *marchons ! silence !*). Ce fait permet de conclure que les frontières entre le mot et les autres unités significatives restent ouvertes.

Le caractère polyfonctionnel du mot en fait une unité quasi universelle. Précisons toutefois que le mot peut ne pas réaliser dans la parole l'ensemble de ses fonctions virtuelles (ainsi, par exemple, la fonction pragmatique).

### **1.1. Les fonctions du mot.**

Nous avons signalé le rôle du mot en tant qu'instrument de la connaissance. Toutefois la raison d'être des mots, tout comme de la langue en entier, est d'être au service à la communication des hommes entre eux. Cette fonction capitale de la langue a été négligée par F. de Saussure qui a privé le signe linguistique de toute matérialité. C'est seulement à condition d'être matériel que le mot peut transmettre une information. En tant qu'élément de la communication le mot possède plusieurs fonctions.

La grande majorité des vocables est susceptible d'exprimer des notions (ou concepts) ; il serait juste de dire que ces vocables remplissent la fonction cognitive (intellectuelle ou dénotative). Cette fonction est en rapport direct avec une autre faculté propre aux mots, celle de nommer, de désigner les objets de la réalité ou leurs propriétés ; cette autre faculté des mots en constitue la fonction référentielle (ou désignative).

Certains mots ont une valeur affective, ils servent à traduire les sentiments de l'homme, son attitude émotionnelle envers la réalité ; ce sont des mots à fonction émotive (ou affective).

Les fonctions cognitive, émotive, et référentielle des mots sont reconnues par la majorité des linguistes. Parmi ces fonctions la fonction référentielle caractérise le mot par excellence.

Les mots et leurs équivalents se distinguent quant aux fonctions qu'ils exercent dans la langue. La plupart des mots autonomes, tels que les substantifs, les adjectifs qualificatifs, les adverbes, les verbes ont également la faculté d'exprimer des notions et celle de nommer les objets et leurs indices ; tels sont : *homme, tête, main ; brave, vigoureux ; travailler, penser*, etc. Ils sont appelés mots pleins.

Parmi les mots exprimant des notions il faut signaler ceux qui expriment des notions dites uniques. Ce sont les noms propres dénommant des lieux géographiques tels que : *Moscou, Paris*,

*la France, les Alpes, le Caucase, etc.*, ou des noms d'objets uniques tels que : *le soleil, la terre, la lune, etc.*

Parmi les mots autonomes on distingue les noms propres de personnes et d'animaux dont la fonction désignative est prioritaire : *Brahim, Aïcha, Ali, Minouche* etc. Ce sont aussi des mots-substituts dont les pronoms comme, par exemple : *Qui parle ? Cet étudiant a tort, celui-ci a raison. Certains sont venus en retard,* etc.

Nombreux sont les mots autonomes qui exercent à la fois les fonctions cognitive et émotive ; ce sont entre autres : *cagoulard, mouchard, barbaque* - « mauvaise viande » ; *crève-cœur* - « grand déplaisir mêlé de dépit » qui rendent des nuances émotionnelles dépréciatives ; *bichon, biquet, lapin* qui sont des termes d'affection.

Parmi les mots autonomes remplissant uniquement la fonction émotive viennent se placer les interjections : *oh, hélas, peuh, tiens, fi, bof,* etc.

Les mots non-autonomes ou mots-outils sont aussi caractérisés par la fonction cognitive, cependant elle est d'autre nature : elle se situe non plus au niveau lexical, mais au niveau grammatical de la langue. Certains mots-outils traduisent les rapports existants entre les notions et les jugements (tels sont les prépositions, les conjonctions, les pronoms relatifs, les verbes auxiliaires copules) ; d'autres précisent, en les présentant sous *jma.* aspect particulier, les notions rendues par les mots qu'ils accompagnent (ainsi les déterminatifs : articles, adjectifs possessifs et démonstratifs, les particules).

## **1.2. Le mot et la notion.**

La majorité des linguistes reconnaît l'existence d'un lien indissoluble entre la pensée de l'homme et la langue. L'homme pense au moyen de notions qui se combinent en jugements, il communique sa pensée à l'aide de mots qui s'agencent en propositions. Ces catégories logiques et linguistiques apparaissent toujours dans leur liaison étroite. Notre pensée ne trouve sa réalisation que dans la matière, en l'occurrence, dans la matière sonore (ou graphique, son succédané) sous forme de mots et de propositions qui servent à rendre des notions et des jugements. On peut parler de notions pour autant qu'elles sont matérialisées sous forme de mots (ou d'équivalents de mots). Ceux des linguistes ont tort qui affirment, qu'il existe une pensée abstraite non formulée en paroles, que la pensée la plus simple ne peut être rendue que d'une façon schématique et

déformée. Il faut donner raison à F. de Saussure lorsqu'il dit que le son et la pensée sont inséparables de la même manière que le recto d'une feuille de papier est solidaire du verso.

Permettons-nous encore cette comparaison fort réussie du dramaturge allemand H. Von Kleist : « L'idée ne préexiste pas au langage, elle se forme en lui et par lui. Le Français dit: *l'appétit vient en mangeant* ; cette loi empirique reste vraie quand on la parodie en disant: *l'idée vient en parlant* ».

Le rôle des mots ne se borne pas à transposer la notion dans la forme verbale, mais à servir de médiateur actif et indispensable dans la formation de la notion, pour son devenir. Le mot participe lui-même à la formation de la notion, autant dire que tout mot généralise.

Le mot et la notion présentent une unité dialectique. Examinons le processus de cognition. Dans quel rapport se trouvent le mot et la notion ? Dans quel rapport se trouvent la notion et l'objet de la réalité ? On distingue deux degrés de la connaissance.

Le premier degré consiste dans la sensation, dans la formation de perceptions et de représentations à partir de la sensation. La sensation est le lien immédiat entre la réalité, le monde extérieur et la conscience. La sensation sert de base à la perception et à la représentation. Le processus de perception s'effectue quand on perçoit directement un objet par les sens. La perception est l'ensemble des sensations produites par un objet. On peut se représenter un objet sans le percevoir directement, à l'aide de la mémoire ou de l'imagination. Alors on est en présence du processus de la représentation. La représentation est l'image mentale de l'objet qui n'est pas perçue directement par les sens. Ainsi l'homme entre en contact avec la réalité par les sensations, les perceptions et les représentations. Mais ce n'est que le premier stade du processus de la connaissance.

Le deuxième degré de la connaissance suppose la généralisation des phénomènes isolés, la formation des notions (ou concepts) et des jugements.

Par la généralisation théorique, abstraite des perceptions et des représentations, on forme des notions, des concepts. Le concept fait ressortir les propriétés essentielles des objets, des phénomènes de la réalité sans en fixer les propriétés accidentelles.

La notion (ou le concept) peut être rendue par des moyens linguistiques différents : par des mots, des groupes de mots. C'est pourtant le mot par excellence, qui sert de moyen pour exprimer la notion. La faculté d'exprimer des notions ou des concepts est une des caractéristiques fondamentales des mots et de leurs équivalents.

Donc, le mot et la notion (le concept) constituent une unité dialectique. Pourtant unité ne veut pas dire identité. De même qu'il n'y a pas d'équivalence, voire, de symétrie, entre la pensée et la langue, il n'y a point d'identité entre le mot et la notion. Un mot, précisément son enveloppe matérielle, peut être lié à plusieurs notions et inversement, la même notion est parfois rendue par des mots différents

Il est nécessaire de faire la distinction entre les notions de la vie courante ou les notions coutumières et les concepts à valeur scientifique. Ainsi, le mot *soleil* exprime tout aussi bien une notion coutumière qu'un concept scientifique. Le concept scientifique reflète les propriétés véritablement essentielles des objets et des phénomènes consciemment dégagés dans le but spécial de mieux pénétrer et comprendre la réalité objective.

Les notions, les concepts peuvent être réels et irréels. Ils sont réels à condition de refléter les propriétés des objets et des phénomènes de la réalité objective. Tels sont *électricité, atome, oxygène, hydrogène, matière, réalité, jugement, concept, science, mot, morphème, préfixe, suffixe, homme, enfant, société*, etc. Les notions, les concepts irréels sont aussi des généralisations abstraites, mais ils ne reflètent pas des objets et des phénomènes existants ; tels sont *panacée, pierre, phlogistique, centaure, chimère, sphinx, harpie, fée, sirène, lutin, licorne*, etc. Les notions et les concepts irréels ne sont pourtant pas entièrement détachés de la réalité objective. Ils reflètent des morceaux, des fragments de la réalité, combinés arbitrairement grâce à l'imagination. L'homme vérifie la justesse et l'objectivité de ses connaissances en se réglant sur la pratique quotidienne. C'est la pratique quotidienne qui permet de distinguer ce qui est juste de ce qui est faux dans nos perceptions, nos représentations, nos notions et jugements. Elle est la base du processus de la cognition à son premier et son deuxième degré. La pratique sociale est le critère objectif de toute connaissance.

Ainsi, les deux degrés de la connaissance sont inséparables. Le lien indissoluble des notions (ou concepts) avec les représentations et les perceptions détermine la faculté du mot d'exprimer non seulement des notions, mais aussi des représentations. En effet, le mot *tableau*, pris en dehors de la parole, à l'état isolé, exprime une notion ; il se rattache à une représentation, à une image concrète, déterminée pour le maître qui s'adresse en classe à un de ses élèves avec la phrase *Venez au tableau !*

Les mots et leurs équivalents pris en tant qu'unités de la langue expriment des notions et des concepts. Dans l'énoncé ils peuvent être liés à des représentations, aussi bien qu'à des notions. *Le chat est un animal domestique et Prépare la pâtée pour le chat.*

### **1.3. Les mots et leur contexte**

Normalement, en un point donné d'une phrase quelconque effectivement réalisée selon les règles syntaxiques, autrement dit, sur ce qu'on appelle l'axe syntagmatique, horizontal, progressant de la gauche vers la droite, un seul des éléments de cette liste se trouve utilisé ; ex : *Au bout de notre rue, se trouve la maison de M. Dupont, ou la résidence, ou la bicoque, ou la villa de M. Dupont, mais pas Au bout de notre rue se trouve la maison, la résidence, la bicoque, la villa de M. Dupont.* Le locuteur a opéré un choix parmi de multiples possibilités. Au-dessous ou au-dessus du mot *maison*, on peut décider d'écrire tous les éléments de ce choix (*résidence, villa, bicoque, etc ...*) selon une ligne verticale appelée axe paradigmatique, l'ensemble des éléments formant ce qu'on appelle un paradigme.

Pour présenter le lexique comme un tout structuré et montrer que, pour l'expression d'une notion donnée, il offre au locuteur de multiples possibilités de choix, il faut se placer sur le plan de la langue. En fait, les éléments de ce choix n'apparaissent réunis sous forme de paradigmes plus ou moins complexes, plus ou moins rigoureusement établis que dans des études spécialisées, des dictionnaires analogiques ou des dictionnaires de synonymes ; ils n'apparaissent qu'à l'état isolé dans les dictionnaires ordinaires. Le discours, lui, ne nous présente que des syntagmes où, consciemment où inconsciemment de la part du locuteur, les paradigmes ont déjà joué leur rôle de structures mentales sous-jacentes, où les choix ont été déjà réalisés, et où les divers mots s'associent les uns aux autres pour former des énoncés. Il est essentiel toutefois de remarquer qu'au niveau même de la langue et au moins dans les langues indo-européennes, les mots sont prédisposés au rôle qu'ils jouent dans les énoncés par le simple fait qu'ils se répartissent en catégories grammaticales traditionnellement appelées parties du discours, dont les plus importantes pour le lexicologue sont le substantif, l'adjectif, le verbe et l'adverbe.

## **2. La signification en tant que structure**

La majorité des linguistes envisage la signification comme un des ingrédients du mot.

Ceux qui voudraient dépouiller le mot de son contenu sémantique et l'interpréter de phénomène purement formel ne tiennent pas compte de la fonction essentielle de la langue - celle de communication. C'est le cas de certains structuralistes américains qui ont exclu la catégorie de la signification de leurs recherches. Les études purement formelles des phénomènes linguistiques présentent la langue d'une façon tronquée, incomplète. Ainsi le renoncement à la signification provoque de grands inconvénients. Un linguiste, pour peu qu'il veuille connaître la nature des faits qu'il se propose d'étudier, ne saurait se borner à l'examen du plan « expression » et devra pénétrer plus avant le plan « contenu ». Souvenons-nous des paroles de L. Chomsky au sujet du mot ; il disait que celui qui renonce à la catégorie de la signification en tue l'âme. E. Benveniste a trouvé une autre image pour rendre la même idée : « Voici que surgit le problème qui hante toute la linguistique moderne, le rapport forme : sens que maints linguistes voudraient réduire à la seule notion de forme, mais sans parvenir à se délivrer de son corrélat, le sens. Que n'a-t-on tenté pour éviter, ignorer, ou expulser le sens ? On aura beau faire : cette tête de méduse est toujours là, au centre de la langue, fascinant ceux qui la contemplant ».

La linguistique française n'est jamais allée jusqu'à exclure la signification de la langue. Toutefois les termes « sens » et « signification » du mot n'y ont pas reçu de définition précise. Certains linguistes les emploient sans commentaire comme si ces notions ne soulevaient aucun doute ; d'autres éludent consciemment le problème. Il est connu que F. De Saussure, « pour ne pas s'embrouiller dans toutes les controverses instiguées à ce sujet avait préféré ne pas faire allusion à la signification ou aux liens des mots. Il avait parlé de « signifié » et de « signifiant ».

Il est évident que la signification du mot n'est pas l'objet ni le phénomène auquel elle s'associe ; ce n'est point une substance matérielle, mais un contenu idéal. Il reste pourtant vrai que sans ces objets et phénomènes la réalité et les significations des mots n'existeraient pas. Cette thèse est également valable pour les mots exprimant des notions réelles et irréelles.

La signification du mot n'est point non plus le lien entre l'enveloppe sonore d'un mot et les objets ou les phénomènes de la réalité, quoique cette vision soit assez répandue. Par lui-même ce lien entre l'enveloppe sonore des mots et les objets et phénomènes de la réalité, ne peut expliquer la diversité des significations. La signification est avant tout une entité idéale qui ne peut s'identifier avec quelque rapport. Il est toutefois indispensable d'en préciser la nature.

### 3. L'évolution sémantique des unités lexicales

La signification des mots et de leurs équivalents est, pour ainsi dire, un des aspects les plus « sensibles » de la langue. En effet, le contenu sémantique des vocables réagit immédiatement et directement non seulement aux moindres changements survenus dans la société mais également aux changements dans la langue même.

L'évolution sémantique des mots est une source interne féconde de l'enrichissement du vocabulaire. Il serait encombrant pour la langue d'avoir un vocable nouveau pour chaque notion nouvellement surgie. La langue réussit à accomplir ses fonctions à moindres frais ; elle utilise largement les mots qu'elle possède en leur soufflant une vie nouvelle. Ainsi chaque mot peut développer sa structure sémantique ou son système de significations.

Un mot peut modifier son sens à la suite du changement que subit la notion rendue par ce mot. Cette opinion a été exprimée à plusieurs reprises. « *Monter dans sa voiture*, remarque H. Mitterrand, ce n'est plus *s'asseoir sur le siège de son cabriolet et saisir les rênes du cheval*, mais *s'installer au volant et se préparer à appuyer sur le démarreur*. »

Très souvent l'évolution sémantique d'un mot est le résultat de la dénomination d'un objet (ou d'un phénomène) nouveau au moyen d'un vocable désignant un autre objet auquel cet objet nouveau s'associe par quelque rapport. C'est ainsi que le mot *cellule* dont le premier sens est « une petite chambre dans un monastère » est arrivé à désigner « les alvéoles de cire dans lesquelles les abeilles déposent leur miel », et, plus récemment, ce mot rend aussi les notions scientifiques : *cellule végétale*, *cellule sanguine*, *cellule photo-électrique*. Il en est de même pour les mots *homme*, *tête*, *bras*, *bec*, *maigre*, *méchant*, *ruminer*, *broncher* et une quantité d'autres.

L'évolution sémantique peut enfin aboutir à l'apparition d'homonymes dits sémantiques et qui sont des mots remontant à la même origine et, par conséquent, caractérisés par la même forme, mais dont le contenu sémantique est totalement séparé. Tel est le cas de *grève* « cessation de travail par les ouvriers coalisés » qui est aujourd'hui un homonyme de *grève* « plage sablonneuse ou caillouteuse ».

#### 3.1. La polysémie et la monosémie des mots

Contrairement à un mot monosémique qui n'a qu'un seul sens un mot polysémique possède plusieurs sens au niveau de la langue-système à une époque déterminée. Généralement les

linguistes reconnaissent que la grande majorité des mots est polysémique, que les mots ont tendance à prendre de nouvelles acceptions.

M. Bréal affirmait que la polysémie est un des indices propres aux mots. La même idée était émise par le linguiste russe M.M. Pokrovski. Selon O. Jespersen, la langue, sans la polysémie propre au mot, serait devenue « un enfer linguistique », aucune mémoire n'aurait suffi pour retenir cette quantité de vocables à sens unique. En effet, le mot s'avère assez souple pour être utilisé à plusieurs fins communicatives à la fois, grâce à ses acceptions variées qui toutefois ne portent pas atteinte à son intégrité. Il n'y a guère de limite tranchée entre les sens d'un même mot ; au contraire, ils se rattachent par des liens sémantiques plus ou moins apparents, toujours présents. Tant que les sens, aussi distincts soient-ils, s'unissent par des attaches sémantiques, nous sommes en présence d'un même vocable polysémique. Sitôt que les liens sémantiques qui unissaient les significations d'un vocable se rompent, nous assistons à l'homonymie qui est la limite sémantique d'un mot.

À la suite de son évolution historique le mot développe son système de sens, il s'enrichit d'acceptions nouvelles. La polysémie est précisément la faculté du mot d'avoir simultanément plusieurs sens à une époque donnée. La faculté du mot d'exprimer simultanément des sens différents pourrait être illustrée par les substantifs *drapeau*, *toilette* et *perle*. Le substantif *drapeau* 1), diminutif de *drap* désignait d'abord un morceau de drap ; 2) ce morceau fixé à une hampe est devenu un signe de ralliement pour les soldats, d'où les expressions : *le drapeau du régiment*, *être sous les drapeaux* ; 3) plus tard, ce mot a signifié l'emblème d'une nation ; 4) et enfin il a commencé à s'employer dans le sens de « patrie » : *défendre le drapeau* - « défendre sa patrie ». *Toilette* 1) n'offrait autrefois à l'idée qu'une petite toile, une petite serviette de toile où on retrouve encore ce sens primitif dans « la toilette » des tailleurs, morceau de toile qui sert à envelopper leur ouvrage ; 2) ce même mot a désigné une petite table garnie de cette serviette et tout ce qui sert à la parure ; 3) ensuite il a pris le sens de « parure, habillement » ; 4) et, enfin, il a servi à exprimer l'action de se nettoyer, de se vêtir. Le mot *perle* a désigné 1) tout d'abord un corps rond et nacré qui se forme dans certains coquillages ; 2) puis, par analogie, une petite boule de verre, de jais, d'or... percée d'un trou et qui sert d'ornement : pris au figuré il nomme : 3) des gouttes de rosée et 4) une personne ou chose sans défaut.

Cette plasticité du mot qui repose sur son caractère asymétrique est un bienfait pour la langue. Il n'y a guère de cloisons étanches entre les significations d'un même mot ; au contraire, elles se rattachent par des liens sémantiques plus ou moins apparents, toujours présents.

Il est à noter que la polysémie est un des traits caractéristiques du vocabulaire français. Quoique les mots soient généralement polysémiques, les gens n'éprouvent aucune difficulté à se comprendre. Cette facilité de la compréhension est due à la monosémie des mots dans la parole. Donc, le mot est polysémique et monosémique à la fois. Il est généralement polysémique comme unité de la langue-système et nécessairement monosémique comme unité de la parole.

La polysémie et la monosémie du mot forment une unité dialectique. La monosémie du mot peut être créée par le contexte verbal. Citons quelques exemples :

*Tout salon, qui n'est point rempli de fossiles et d'âmes pétrifiées, présente, comme deux couches de terrains, deux couches de conversations superposées l'une à l'autre...(Rolland,J.C)*

Il est évident que dans ce fragment le *moi fossile* est employée dans le sens de « personne à idées arriérées » et non pas au sens propre de « débris ; plantes ou d'animaux trouvés dans les terrains anciens » :

*« ...je compris enfin que la France était faite de mille visages, qu'il y en avait de beaux et de laids, de nobles et de hideux, et que je devais choisir celui qui me paraissait le plus ressemblant ». (Romain Gary).*

Il apparaît nettement que le mot *visage* rend ici le sens abstrait de tout aspect ».

Le contexte, compris au sens le plus large de ce terme, n'est pas seulement l'environnement, l'entourage des mots qui précise le sens d'un vocable donné (contexte verbal), mais aussi l'ambiance extra-linguistique qui le situe (contexte de situation). Le contexte de situation permet des ellipses dans le contexte verbal

La polysémie des mots étant un des traits caractéristiques du français, le contexte y prend une importance particulière comme actualisateur sémantique.

La monosémie du mot peut être aussi créée par le milieu (local, historique et social). En effet, le sens du mot dépend de la région, de la province où ce mot est employé. Ainsi dans le Poitou *quitter* s'emploie pour « laisser ». Le mot *masure* est employé dans les œuvres de G Flaubert dans l'acception normande de « basse-cour ». Dans la région de Saint-Étienne pour rendre l'idée d'« allumer le feu » on dit *éclairer le phare*.

Le sens des mots dépend parfois de l'époque historique à laquelle ces mots sont employés. Le mot *galère* désignait au XVI<sup>e</sup> siècle « un navire de guerre ou de commerce allant à la voile et à la rame » ; il avait aussi le sens de « peine infligée aux criminels qu'on envoyait ramer sur les galères » ; l'expression *envoyer aux galères* signifiait donc « une peine grave » ; plus tard les rames sur les vaisseaux ont disparu, les criminels ont été envoyés dans des bagnes, pourtant la locution *envoyer aux galères* est restée dans la langue, tandis que le galérien est devenu « un forçat qui subit sa peine dans un bain ».

Le mot peut acquérir un sens particulier selon le milieu social et professionnel où il a cours. Le mot *opération* prend une valeur différente dans la bouche d'un médecin, d'un militaire ou d'un financier.

### 3.2. Les différents types de sens

Les sens des mots se laissent classer d'après quelques types essentiels.

Tout mot polysémique possède un sens propre et des sens dérivés. Examinons en guise d'exemple le mot *bouche* lat. pop. *bue-xa* ; les significations les plus importantes de ce mot sont : 1) cavité située au bas du visage et qui sert à parler, à manger ; 2) ouverture (d'un four, d'un canon, du métro) ; 3) *pi.* embouchure (d'un fleuve). Les deux derniers sens peuvent être historiquement ramenés au premier signalé ; ils doivent être considérés comme en étant dérivés. Il en va autrement pour le premier sens qui n'aboutit à aucun autre : ce premier sens sera le sens propre du mot *bouche*. Pourtant le sens propre d'un mot dans la langue moderne n'est point son sens primitif. Le sens propre est une catégorie historique. Il peut se déplacer au cours de l'évolution du mot. Tel est précisément le cas du mot *bouche* qui désignait originellement, dans le latin populaire, « la joue » : c'était alors le sens propre du mot. La disparition du sens originnaire de « bouche » a été suivie du déplacement de son sens propre. Donc, le sens propre d'un mot est celui qui ne se laisse historiquement ramener à aucun de ses sens actuels, alors que les sens dérivés remontent directement ou indirectement au sens propre. Le sens propre et les sens dérivés d'un mot ne peuvent être dégagés qu'à la suite d'une analyse diachronique.

Dans la synchronie on distingue le sens principal et les sens secondaires d'un mot polysémique. Le sens principal, étant le plus usité à une époque donnée, constitue la base essentielle du développement sémantique ultérieur du mot. Il peut coïncider tantôt avec son sens propre, tantôt avec le dérivé. Le sens propre du mot *soleil* - « astre lumineux au centre des orbites

de la Terre et des planètes » en est aussi! le sens principal ; les autres sens de ce mot. tels que « pièce d'artifice qui jette des feux en forme de rayons » ou « fleur jaune, appelée autrefois tournesol » sont à la fois des sens dérivés et secondaires. Il en est autrement pour le mot *révolution* dont le sens principal, en tant que terme politique, coïncide avec un de ses sens dérivés (le sens propre étant « mouvement d'un corps parcourant une courbe fermée »). Le sens principe du mot tout comme son sens propre, est une catégorie historique. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle le sens propre du substantif *travail* - « tourment, chagrin. peine » était également son sens principal. Plus tard il s'est déplacé et a coïncidé avec le sens dérivé - « besogne, ouvrage ». Le sens principal dépend moins du contexte que les sens secondaires.

On distingue aussi les sens phraséologiquement liés s'opposent aux sens dits libres. Les sens propres des mots *table, chaise, mur, homme, animal* sont libres quant à leur faculté de se grouper, de s'employer avec d'autres mots. L'emploi de ces mots avec les autres dépend exclusivement des notions qu'ils expriment et de la faculté de ces notions de s'associer à d'autres notions (d'après les lois de la logique et les lois régissant les liens possibles entre les phénomènes de la réalité). On peut dire *une table de bois, de marbre, de métal*, etc.. car ces agencements correspondent aux liens possibles entre les objets alors *qu'une table d'air, de feu* serait en contradiction avec les liens existant dans la réalité. Le fonctionnement de ces mots n'est guère entravé par l'usage ou la tradition linguistique, il ne dépend nullement de la norme. Par contre, le mot *remporter* qui s'emploie dans *remporter un grand succès* serait déplacé dans *remporter une grande réussite* quoique *réussite* soit un synonyme de *succès* ; on dit *une question délicate, un sujet délicat* sans qu'il soit possible de dire *un récit délicat, un contenu délicat*. Ch Bally remarque qu'on dit *désirer ardemment* et *aimer éperdument* et non *aimer ardemment, désirer éperdument*. On peut choisir entre *la peur le prit, la peur le saisit, la peur s'empara de lui*. tandis, que *la peur le happa* ou *l'empoigna* serait ridicule.

### 3.3. La métonymie

La métonymie (du grec *meta* ~ « changement » et *onotna* - « nom ») est la dénomination d'un objet par un autre lié au premier par un rapport de contiguïté. Donc, le lien qui est à la base de la métonymie revêt toujours un caractère réel, objectif. Par métonymie on désigne un objet ou un phénomène essentiellement différent de l'objet ou du phénomène antérieurement désigné par le mot.

Le transfert métonymique peut être représenté de la façon suivante : *abc* -> *def*=> (*abc*) où les lettres minuscules rendent les indices notion-nels et le signe => indique l'existence d'un rapport sémantique. Illustrons ce modèle par l'exemple de *table* qui à partir du sens de « meuble formé d'une surface plane horizontale supportée par un pied, des pieds » a acquis par métonymie les sens de a) « nourriture servie à table » et de b) « personnes qui prennent un repas à table ». La figure de la métonymie, ainsi que l'exemple cité, témoigne que le sens dérivé suppose un rapport entre l'ensemble d'indices différentiels nouvellement surgis *def*-« nourriture » ou « personnes qui prennent un repas » et l'ensemble d'indices différentiels qui constituent le sens générateur *abc* - « table ». Ce rapport est différent : dans le cas a) il sera « qui se trouve sur », dans le cas b) - « qui se trouvent autour de ».

Les métonymies se laissent classer en types variés selon le caractère du rapport qui leur sert de base. La plupart sont de caractère concret.

On prend aussi la partie pour le tout et inversement, le tout pour la partie. Ce genre de métonymies est appelé synecdoque.

L'homme peut être dénommé par une partie de son corps : *C'est une bonne tête, Elle travaille comme une petite main* (ouvrière débutante). *C'est un cœur d'or ' Quelle mauvaise langue ! Une barbe grise* (un vieillard). *Une vieille moustache* (un soldat). C'est ainsi qu'ont été formés certains noms de famille : *Lecoeur, Pied*. On trouve souvent ce genre de métonymies dans les contes populaires du Moyen Âge : *Barbe-Bleue, Fine-Oreille, Belle-Jambe*.

Parfois les noms des vêtements, des armes, des instruments de musique ou leurs parties servent à désigner l'homme : *une soutane* (curé, nommé d'après la soutane qu'il porte) ; *les robes noires* - « moines. hommes d'église » ; *un talon rouge* (gentilhomme du XVIIe siècle) : on dira : *un tambour, un violon, un clairon* - pour celui qui joue de l'instrument, *un glaive* pour « symbole de guerre, de la justice divine, du pouvoir judiciaire ».

Les animaux sont aussi parfois dénommés par les parties de leur corps : *une huppe* (espèce d'oiseau appelé aussi *hochequeue*).

Les cas où le tout sert à désigner la partie sont plus rares. Signalons pourtant *hermine, daim, loutre, chevreau* où le nom de l'animal sert à désigner la peau ou la fourrure.

### **Chapitre III : La structuration sémantique du lexique**

#### **1. Les relations sémantiques hiérarchiques**

Parmi les rapports paradigmatiques, ceux relatifs à la hiérarchie sont centraux : ils structurent le lexique en sous-systèmes lexicaux dans toutes les langues vivantes parce que toute société a tendance à structurer le monde autour d'elle d'une manière qui correspond à sa vision du monde. Les relations hiérarchiques comprennent deux sous-catégories : 1) relation d'hyponymie et d'hyponymie et 2) relation partie-tout. Tandis que la première permet d'organiser les choses et les concepts mentaux de façon taxinomique, la deuxième reflète le mieux les complexes relations extralinguistiques du monde qui nous entoure.

**Relation d'hyponymie et d'hyponymie** relation du genre et d'espèce

**Hyperonyme**, n.m. – du grec, littéralement nom du degré au-dessus

**Hyponyme**, n.m. – idem, nom du degré en-dessous

### **Classification des domaines conceptuels d'après Geeraerts & Grondelaers (2002 : 61)**

<b>Niveaux des domaines conceptuels</b>	
<b>Niveau générique</b>	plante / animal / vêtement / véhicule / fruit
<b>Niveau de base</b>	arbre / chien / pantalon / voiture / pomme
<b>Niveau spécifique</b>	chêne / labrador / jeans / bolide / reinette

Le niveau de base est souvent celui où se place un terme moyen. Dans l'acquisition de la langue, il s'agit de la désignation des termes les plus utilisés que les enfants apprennent en premier et que notre esprit évalue comme étant les plus représentatifs, prototypiques (arbre, chien, pantalon, voiture, pomme sont appris nettement plus tôt par l'enfant que les noms génériques plante, animal, vêtement, véhicule, fruit et ce n'est que beaucoup plus tard que le lexique spécifique commence à être maîtrisé avec tous ses détails. Ex. différence entre bolide et cabriolet). Remarquons que c'est notamment au niveau spécifique que l'on rencontre les lexies complexes (p. ex. voiture de course).

#### **1.1. L'hyponymie**

Les mots entretiennent entre eux des relations sémantiques plus ou moins étroites. Ces relations s'envisagent sur un axe horizontal en termes d'équivalence (synonymie) ou d'opposition

(antonymie), ou sur un axe vertical en termes de relation hiérarchique (hyperonymie, hyponymie).

L'hyperonymie est définie comme le terme dont le sens inclut le sens d'un ou plusieurs autres termes, qui sont des hyponymes. Ces termes ont un point en commun qui se présente en – onyme qui veut dire « appellation, nom » ; hyponyme et hyperonyme ont été mis au point sur le modèle de synonyme et de l'antonyme, tout comme méronyme plus récent (il désigne la relation partie tout) auquel répond holonyme (le tout par rapport à la partie).

La relation d'hyponymie est une relation hiérarchique qui unit un mot spécifique (sous-ordonné), l'hyponyme, à un mot plus général (superordonné) nommé l'hyperonyme. Ainsi Tulipe est l'hyperonyme de fleur, fleur est l'hyponyme de Tulipe, morille est l'hyponyme de champignon, champignon est l'hyperonyme de morille. Les Co-hyponymes ont le même hyperonyme.

Ces rapports sont exploités dans les définitions lexicographiques : dans la définition de fonte « alliage de fer et de carbone », alliage est l'hyperonyme de fonte, fonte est l'hyponyme de alliage.

L'hyperonyme est aussi appelé « incluant », terme ou mot générique qui s'inscrit comme un archilexème dans l'ordre des relations hiérarchiques.

Le rapport qui lie un hyponyme à un hyperonyme est un rapport d'inclusion. La théorie des ensembles nous est intimement connue des mathématiques et il n'est pas difficile d'imaginer que la classe des référents qui sont des marguerites est incluse dans la classe des référents qui sont des leurs. Or, cette approche dite référentielle n'englobe pas tous les types d'inclusions que l'on peut observer dans les relations hiérarchiques.

## **1.2. L'hyponymie**

L'hyponymie est la relation sémantique d'un lexème à un autre selon laquelle l'extension du premier est incluse dans l'extension du second. Le premier terme est dit hyponyme de l'autre.

Les hyponymes et les hyperonymes sont asymétriques : si A est un type de B et vice versa. Un puma est un type de félin, mais un félin n'est un type de puma.

La structure hiérarchique des champs sémantiques peut être principalement vue en hyponymie. Ils pourraient être observés de haut en bas, où le niveau supérieur est plus général et le niveau inférieur est plus spécifique. Par exemple, les êtres vivants seront le niveau le plus élevé suivi par les plantes et les animaux, et le niveau le plus bas peut comprendre un chien, un chat et un loup

Dans le discours, l'hyponyme établit un rapport d'implication unilatérale avec son hyperonyme (parler des marguerites implique parler des leurs). Soit la phrase : si X est une marguerite, alors X est une des leur, qui est sans aucun doute véridique. Or, dans la plupart des cas, on ne peut pas dire l'inverse : si X est une leur, alors X est une marguerite. La phrase n'est pas généralement véridique puisque l'hyponyme doit être considéré en tant que cas particulier de la classe d'hyperonyme. Il en résulte qu'en pratique, cette relation d'implication traduit une capacité de l'hyperonyme à reprendre l'hyponyme dans le discours (servir d'anaphorique).

### 1.3. Co-hyponymie

À mi-chemin entre les relations hiérarchiques et les relations d'équivalence et d'opposition se trouvent des co-hyponymes. Il s'agit d'une relation sémantique triangulaire où l'hyperonyme entretient une relation avec plusieurs hyponymes de même rang.

Les co-hyponymes peuvent avoir des frontières ouvertes (p. ex. les noms de différents métiers, de différentes plantes, etc.) ou bien former des ensembles fermés, ordonnées cycliquement.

Ces hyponymes sont mutuellement exclusifs (aucune substitution n'est possible, tout au moins à des niveaux dits moyens: Pierre m'a offert une rose. ne peut pas être remplacé par Pierre m'a offert une marguerite.) et diffèrent entre eux par un ou plusieurs traits spécifiques (p. ex. marguerite blanche vs marguerite de Transvaal pour l'hyperonyme astérides).

Plus les co-hyponymes sont subordonnés, moins de traits spécifiques les sépare (jusqu'au point de les considérer comme parasyonymes co-hyponymiques – Lehmann & Martin- Berthet (2012 : 93) donnent pour exemple : guilleret et jovial que l'on peut considérer comme des co-hyponymes de gai (jovial = gai + /gaieté franche/, guilleret = gai + /gaieté vive/).

En revanche, de nombreux co-hyponymes entretiennent une relation d'antonymie : p. ex. les co-hyponymes de se procurer est acheter et voler.

Notons que la frontière entre les antonymes contradictoire binaires / polytomiques et les co-hyponymes (cf. exemple avec marié / célibataire / pacsé + divorcé, veuf, concubin) est relativement floue et les visions structurelles se superposent.

## **2. Les relations d'équivalence et d'opposition**

La deuxième catégorie étudiée, à savoir les relations d'équivalence et d'opposition, structurent le lexique sur le plan horizontal : l'on peut imaginer que le locuteur a devant soi un éventail des unités lexicales à choisir pour exprimer la même chose de façon toujours différente (ce procédé stylistique est rendu possible grâce aux synonymes) ou pour exprimer l'idée ou le concept opposé à l'aide des antonymes. Il s'y ajoute une catégorie des co-hyponymes qui partage des traits communs avec cette deuxième catégorie, tout en étant proche des relations hiérarchiques.

### **2.1. La synonymie**

La synonymie est une relation d'équivalence sémantique. Le terme synonyme, n.m – qui vient du grec, est littéralement l'appellation commune de mot (ou syntagme) du couple/triple, etc. entretenant une relation synonymique et ayant la même catégorie grammaticale que son (ses autres) synonyme(s).

La synonymie est une relation asymétrique au niveau du signe linguistique – on a affaire à un signifié et à deux ou plusieurs signifiants.

#### **2.1.1. Le classement des synonymes**

Les synonymes peuvent être classés en : A) synonymes parfaits et B) synonymes partiels. Par ailleurs, et pour des raisons pour lesquelles la lexicologie actuelle, dotée des outils informatiques puissants, opte de plus en plus pour la notion de parasynonymie.

##### **A) Synonymie parfaite (absolu / exacte / totale)**

Ce type de la synonymie a été traditionnellement donné comme exemple de ressemblance totale des signifiés (tout comme l'homophonie traduit une ressemblance totale de l'image acoustique du signifiant. Ce type est pourtant assez exceptionnel dans la langue car il faut remplir le critère d'interchangeabilité dans tous les contextes sans que le sens soit modifié.

Souvent, on retrouve les synonymes totaux dans les noms de métiers, disciplines, etc. ou un terme local est concurrencé par un terme emprunté aux langues de prestige (p. ex. pédicure ≈ podologue, consonne sonore ≈ voisée en français).

En réalité, si l'on prend en considération tous les contextes, facteurs socio-culturels ainsi que la fréquence du lexème, la synonymie totale s'avère utopique. C'est notamment le principe

(spontanément déclenché) de l'économie paradigmatique (Martinet 2005 : 177) qui bloque la croissance du répertoire lexical. Ceci parce que les capacités énonciatives de l'homme ne sont pas sans limites et que ce serait un luxe peu fonctionnel.

Selon Tournier & Tournier (2009 : 340), lorsque deux mots coexistent dans la langue à un moment donné en tant que synonymes, il se produit le plus souvent une réaction (feedback fondé sur le principe de l'économie linguistique) de deux types :

a) le rejet progressif de l'un des deux mots concurrents au profit de l'autre (p. ex. on assiste à la disparition progressive de l'usage du verbe *œuvrer* au profit de *travailler*,

b) la spécialisation dans l'emploi de chacun des deux mots, portant sur le sens, la connotation ou le registre de langue (p. ex. en ancien français, les doublets *poison* et *potion* (tous deux du lat. *potio* = boisson) avaient l'un comme l'autre le sens de breuvage, empoisonné ou non > *poison* s'est spécialisé dans le sens de breuvage empoisonné et *potion* dans celui de breuvage médicinal

La synonymie totale est-elle un leurre ?

À en croire Chiss & Filliolet & Maingueneau (2005 : 130), le constat sur l'utopie de l'idée de la synonymie totale n'arriverait pas seulement au moment de la grande diffusion des recherches basées sur les corpus. Selon ces auteurs, il paraîtrait que les usagers avaient toujours été prudent et avaient pressenti collectivement l'omniprésence parasynonymique : une idée très ancienne qui consiste à dire qu'il n'y a pas de vrais synonymes et que l'on arrive toujours à déceler une nuance pour distinguer les prétendus synonymes. C'est là une conséquence immédiate de l'indissolubilité de la relation entre signifiant et signifié : quand il y a deux signifiants différents, les locuteurs postulent qu'ils correspondent à deux signifiés différents. Ainsi, la plupart des francophones croient qu'*occuliste* et *ophtalmologiste*, quoique parfaitement synonymes en droit, n'ont pas le même signifié.

B) Synonymie partielle (relative) ou parasynonymie

À la différence des synonymes totaux (peu fréquents ou même inexistant dans la langue, les synonymes partiels (presque tous les synonymes) chevauchent dans leurs traits sémantiques centraux mais diffèrent par leurs traits marginaux, voire par leurs nuances pragmatiques.

- En raison de son caractère approximatif, on emploie les termes de quasi-synonyme ou de parasynonyme. Le préfixe para- s'emploie également pour la synonymie de phrases, c'est-à-dire pour les formulations différentes d'un même contenu sémantique = paraphrases.
- Dans la pratique lexicographique, la relation d'équivalence sémantique doit être établie entre le mot-entrée et sa périphrase définitionnelle.

### 2.1.2. La différenciation synonymique

Les parasynonymes diffèrent sur trois plans, à savoir le plan : A) syntaxique, B) sémantique et C) pragmatique, souvent de façon simultanée (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 85-89).

Différence dans l'environnement syntaxique

On parle de la synonymie relative du fait que les mots reconnus comme synonymes ne sont pas interchangeables dans tous les contextes ou dans toutes les collocations.

1) on parle également de la synonymie contextuelle - en grande partie provoquées par la polysémie, les différences d'emploi ont pour effet la restriction de la synonymie à un sous-ensemble de contextes communs : Ex. Il prend ce remède (médicament) avant chaque repas. Mais cette substitution n'est pas possible au sens métaphorique qu'a le mot remède : le gouvernement cherche un remède contre le chômage.

2) les syntagmes lexicaux entrent en relations synonymiques avec les mots ou d'autres syntagmes lexicaux (cancer  $\approx$  longue maladie), y compris les collocations (= groupes de mots fréquemment associés dans le discours et semi-iges) : p. ex. (grande) peur > une peur bleue et non rouge, vert ou associée à une autre couleur (Tournier & Tournier 2009 : 339).

Sur le plan syntagmatique, les collocations restreignent la combinatoire des mots, en d'autres termes limitent la variation des synonymes (Lehmann & Martin- Berthet 2012 : 86-87) :

Ex. ouvrir et entamer sont substituables dans certains contextes :

ouvrir/entamer un dialogue, une discussion

mais on dira plutôt : ouvrir le débat > entamer le débat

ouvrir des pourparlers < entamer les pourparlers

### 2.1.3. La différence entre les sèmes des synonymes

Les différences de ce type portent sur les sèmes spécifiques :

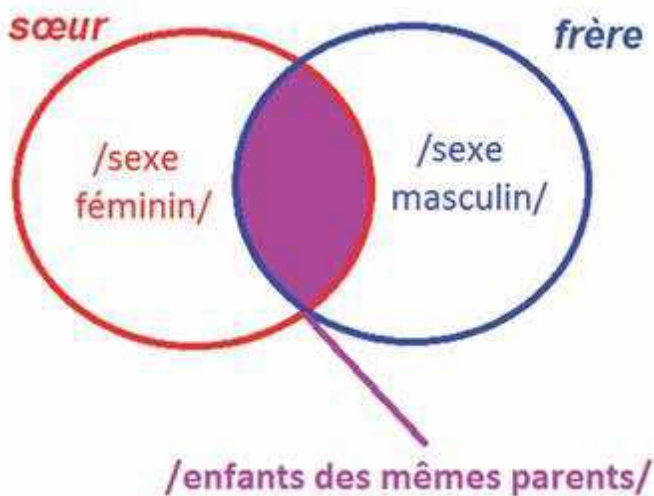
Lorsque des synonymes concernent des unités polysémiques (plus de 40% du lexique et la grande majorité des mots fréquents), la synonymie ne porte que sur une acception ! (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 85, 87) : Ex. sommet et cime : au niveau du sémème, cime se distingue de sommet par le sème /pointu/ : les deux commutent dans le sens endroit le plus élevé d'un objet vertical (le sommet ≈ la cime d'un arbre) mais non dans le sens de point le plus élevé (il est au sommet / à la cime de sa gloire) => ici, sommet a pour synonyme apogée.

À partir de cet exemple, généralisons la méthode de l'étude des synonymes :

- a) analyse distributionnelle : consiste à préciser les environnements possibles de chaque mot, du point de vue syntaxique et sémantique (l'étude des phrases comportant l'unité observée permet de dégager les propriétés distributionnelles), d'où
- b) sous-catégorisation syntaxique : spécification des constructions syntaxiques, puis
- c) sous-catégorisation sémantique : indication des traits sémantiques de sélection (tels que humain / non humain, concret / abstrait, comptable / massif, etc.)

### 2.2. L'antonymie

L'antonymie est une relation relation d'opposition sémantique. Cela vient du grec, littéralement nom opposé. C'est un mot (ou syntagme) du couple/triple, etc. dans lequel il existe une mise en opposition d'une de ses composantes de sens et qui ont la même catégorie grammaticale



Si l'on peut constater que l'antonymie est quasiment inexistante dans la classe des noms concrets, elle est, au contraire, fréquente dans la classe des noms abstraits (bravoure | lâcheté) aussi bien qu'auprès des adjectifs (brave | lâche), des adverbes (bravement | lâchement) et des verbes (braver | fuir ; lâcher | capturer).

Sur le plan du signifiant, les antonymes sont exprimés :

a) le plus souvent par des formes qui n'ont aucun rapport morphologique l'une avec l'autre (généreux,-euse | avare, cacher | trouver) mais l'opposition peut également être exprimé ;

b) par la **préfixation négative**. Cette dernière se manifeste à l'aide des préfixes suivants :

– **in-** [~ε ] ou [in] et ses allomorphes (**im-**, **il-**, **ir-**) (acceptable | inacceptable, complet,- ete | incomplet,-ète, politesse | impolitesse, logique | illogique, régulier,-ère | irrégulier,-ere)

– **de-** et ses allomorphes (**des-**, **dis-**) (boutonner | déboutonner, habiller | déshabiller, continu,e | discontinu,e)

– **mal-** (adroit,e | maladroit,e), **me-** (content | mécontent)

– **a-**, **an-** (politique | apolitique, allergique | anallergique)

– **contre-** (alizer | contre-alizer)

– **anti-**, **ant-** (héros | antihéros, arctique | antarctique)

– **non-**, par imitation de l'anglais, notamment au 20e s. (activité | non-activité)

c) à partir de **deux préfixes opposés** :

– **en-/em-** ( dans ) et **de-** ( hors de ) (encourager | décourager, emballer | déballer)

– **sur-** et **sous-** (sur-estimer | sous-estimer)

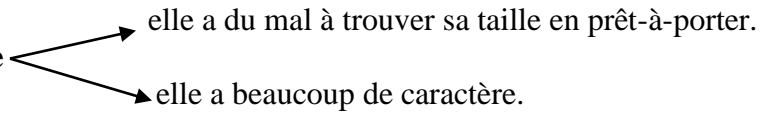
– **bien-** et **mal-** (bienveillant,e | malveillant,e)

– **pro-** et **anti-** (proeuropéen,ne | antieuropéen,ne), etc.

• Tout comme un lexème polysémique active dans la relation synonymique uniquement une de ses acceptions (le problème est grave ≈ sérieux mais le son de cette guitare est grave ≠ sérieux ; il est bas), la relation d'opposition ne s'applique que sur une des acceptions d'un lexème polysémique (grave | futile, grave | aigu, etc.)

- Tout comme pour la synonymie, le facteur contextuel joue un rôle primordial, le paradigme antonymique ne pouvant se construire qu'avec la prise en compte des éléments disposés sur l'axe syntagmatique.

Ex.

C'est une **femme forte**  elle a du mal à trouver sa taille en prêt-à-porter.  
 elle a beaucoup de caractère.

Parler de femme forte fait référence à la force quand l'expression antonymique est femme faible, mais à la corpulence quand c'est une femme mince (Niklas-Salminen 1997 : 117).

### 2.2.1. La catégorisation des antonymes

Nos repères spatiaux, temporels, sensoriels, sensibles, moraux, etc. sont structurés grâce aux oppositions organisées par paires. Ainsi se forme notre outillage linguistique concernant l'appréciation et l'évaluation (Gaudin & Guespin 2000 : 183).

Les relations d'opposition qui s'appliquent sur les oppositions binaires (entre deux unités lexicales) sont traditionnellement divisées en trois types. Or, il est également possible d'appréhender les relations d'oppositions d'un point de vue plus large, celui des contrastes ; ainsi, on peut trouver dans le lexique plusieurs types d'oppositions polytomiques (entre trois ou plus de membres) – cf. Lyons (1970 : 352-359).

Les trois types de relations d'opposition reçoivent les appellations selon les approches abordées (antonymie graduelle = contraire = scalaire, etc.) mais leur délimitation est toutefois univoque si l'on applique des tests logiques propres à chacune des catégories.

### 2.2.2. Les antonymes contraires (gradables ou scalaires)

Ce type d'antonymie est considéré, notamment par les linguistes comme l'antonymie proprement dite (les autres deux catégories ne sont pas désignés comme antonymes ; il s'agit de l'opposition qui n'implique ni réciprocity, ni exclusion obligatoire).

Cette catégorie traditionnelle d'antonymie est basée, en revanche, sur l'existence d'une échelle de gradation sur laquelle se situent des degrés intermédiaires: p. ex. grand | petit, gros | maigre

sont des antonymes gradables car il existe un degré intermédiaire moyen entre eux qui neutralise toute sorte d'oppositions valuatives (Gaudin & Guespin 2000 : 185).

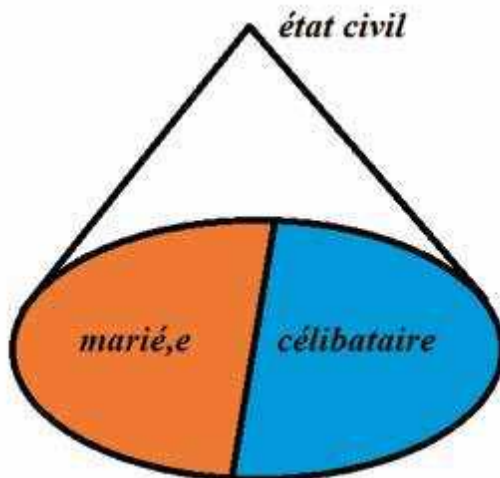
Dans cette vision scalaire (échelle allant d'un maximum vers un minimum d'une propriété quelconque – taille, volume, bruit, etc.), on peut observer des pôles. Sur cette échelle, on peut imaginer un ensemble de termes organisés autour de deux mots pivot (p. ex. chaud et froid), les termes autour d'un pôle sont reliés par la relation de synonymie d'intensification.

La gradabilité est une caractéristique sémantique qui permet et qui conditionne l'existence de la catégorie grammaticale qu'est la comparaison (Čermak 2010 : 269). Grâce à la gradabilité, la propriété étudiée peut être mesurée et/ ou quantifiée objectivement dans le contexte donné.

### 2.2.3. Les antonymes contradictoires

Il s'agit d'une relation de disjonction exclusive : les deux mots de la paire sont mutuellement incompatibles : p. ex. on ne peut pas être à la fois célibataire et marié, femme et homme.

Exemplification de la disjonction exclusive sur la catégorie d'état civil



L'hypéronyme (état civil ; sexe) est divisé en deux sous-ensembles disjoints et complémentaires (c'est-à-dire qu'ils n'offrent pas une possibilité pour la troisième variante ou pour un degré intermédiaire – ni marié, ni célibataire, ni femme, ni homme serait une métaphore littéraire ou création conversationnelle ad hoc). De la même manière, les paires de ce type ne peuvent pas être employées au comparatif ou au superlatif.

La norme socioculturelle s'impose également pour ce type d'antonymes : il faut tenir compte des présuppositions et croyances propres à une culture (p. ex. la complémentarité de marié | célibataire exige que l'on explique qu'il s'agit d'un individu adulte, que le mariage est reconnu dans la civilisation, que être veuf ou divorcé équivaut à marié, avoir été marié et que concubin est situé dans la même classe que célibataire. Mais le nouveau statut juridique défini par le Pacs (Pacte civil de solidarité) en 1998 a changé les données de telle sorte qu'il y a désormais trois antonymes mutuellement exclusifs : marié, célibataire, pacsé (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 90). L'opposition binaire est devenue donc polytomique et c'est pourquoi la catégorisation des termes incompatibles est rangée soit sous les antonymes, soit sous les oppositions non-binaires (cf. Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 90 ; Gaudin & Guespin 2000 : 185 et Niklas-Salminen 1997 : 116-117 ; Čermak 2010 : 271).

D'un point de vue de la logique formelle, il s'agit de l'opposition complémentaire : des tests sémantico-logiques permettent une double implication (dans les deux sens, à la différence du test pour les antonymes gradables : l'airmation de l'un implique la négation de l'autre aussi bien que la négation de l'un implique l'airmation de l'autre.

p. ex. Isabelle est mariée.  $\Leftrightarrow$  Isabelle n'est pas célibataire. Hubert est célibataire.  $\Leftrightarrow$  Hubert n'est pas marié.

#### 2.2.4. Les antonymes réciproques

Appelé souvent relation de réciprocité ou de conversité, l'antonymie de ce type est basée sur l'inversion de l'ordre des arguments dans la phrase :

Julie est la **femme** de Gilles *implique que* Gilles est le **mari** de Julie.

Si Pierre est **devant** Paul, Paul est obligatoirement **derrière** Pierre.

Les antonymes morphologiques peuvent se concurrencer : p. ex. impropre et malpropre (& sale). Dans ces cas, la concurrence provoque souvent la spécialisation technique de l'un : p. ex. inhabile dans le langage du droit et non malhabile (Gaudin & Guespin 2000 : 186).

Il convient d'ajouter *pas* aux ressources morphologiques puisqu'il marque négativement les lexèmes : cette ille, elle est *pas* possible = impossible. Attention à ne pas confondre ce rôle avec celui que *pas* joue dans la locution négative *ne...pas*. La proximité formelle laisse cependant voir la proximité de la relation lexicale d'antonymie et la relation syntaxique de négation (Gaudin & Guespin 2000 : 186).

Exceptionnellement, les deux sens sont réciproquement opposés mais partagent la même forme : louer | louer (donner en location vs prendre en location) : on parle de l'énantiosémie (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 98).

Il n'est pas rare qu'une unité phraséologique englobe des mots qui sont perçus comme antonymes : p. ex. tant bien que mal, remuer ciel et terre. De même, les mots sans une relation d'opposition évidente peuvent entrer dans des unités phraséologiques antonymiques : p. ex. voir tout en rose | voir tout en noir, ouvrir une séance | lever une séance.

La relation d'opposition se manifeste dans les dictionnaires par la marque Contr. (= contraire(s)) à la fin des entrées.

### **3. Les relations lexicales sans rapport sémantique**

Il existe des relations lexicales qui se manifestent uniquement sur le plan du signifiant. Il s'agit avant tout de la relation homonymique que l'on ne peut mentionner sans rappeler son lien étroit avec la notion de polysémie. On range dans cette catégorie également la paronymie que l'on peut définir en tant qu'homonymie approximative. Il convient de rappeler également la notion d'autonymie qui ignore le référent tout en s'auto-définissant formellement.

#### **3.1. L'homonymie**

L'homonymie est une relation de ressemblance accidentelle. Le terme homonyme, vient du grec, littéralement même nom = un mot du couple/ triple, etc. entretenant une relation homonymique

Le français est relativement riche en mots monosyllabiques qui sont particulièrement touchés par l'homonymie. Cette dernière résulte le plus souvent de l'évolution phonétique d'étymons différents : plus le mot est court, plus il a des chances de coïncider avec d'autres :

Ex. par jeu des changements phonétiques, le latin *turris* a donné *tour* en français (bâtiment), homonyme de *tour* (issu de *tornus* machine-outil) – on parle des collisions homonymiques (Lehmann & Martin-Berthet 2012 : 100). S'il y a une collision homonymique que le contexte a du mal à disjoindre, la langue a tendance à supprimer un des deux termes et recourt à un nouveau signe, afin de reconstituer les oppositions phonologiques, nécessaires à la désambiguïsation :

Ex. les homonymes ayant été une source de perturbation, aimer (issu de amare) et esmer (de aestimare), ont vu résoudre leur conflit par l'emprunt de forme savante estimer qui a remplacé esmer (ibidem).

La différenciation des homonymes est pratiquée au niveau de l'orthographe (dessein / dessin) et au niveau de l'indication du genre (le voile / la voile). Pour les classes syntaxiques différentes, elle est généralement bien tolérée, le contexte et le cotexte permettant d'enlever l'ambiguïté lexicale.

C'était particulièrement à l'époque classique que l'on a accordé une grande importance à la distinction des homophones à l'écrit : ainsi, les orthographes de dessein et dessin ou de compte et conte se sont spécialisées. Cette tendance explique la présence de beaucoup d'homophones et de peu d'homographe (Dubois et al. 2007 : 234).

### **3.1.1. Le classement des homonymes**

Selon Lyons (1977 : 550-569), les homonymes se divisent traditionnellement en deux catégories selon le degré d'identité entre les deux signifiants :

- a) homonymie absolue (complète) qui repose sur l'identité des formes et de la catégorie syntaxique – p. ex. le son (résidu de la mouture du blé) vs le son (sensation auditive) D'autres auteurs utilisent le terme d'homomorphie et négligent la catégorie grammaticale – p. ex. joue = 1) verbe conjugué, 2) substantif ; in = 1) adjectif, 2) substantif ;
- b) homonymie partielle – réunit l'homophonie (p. ex. en français [so] sceau, seau, sot, saut) et l'homographie – p. ex. en français : la pub [pyb] vs le pub [poeb].

Un autre classement est proposé par Paveau & Rosier (2008 : 123-124) lorsqu'elles présentent l'homonymie au niveau des énoncés à vocation pédagogique : homophones hétérographes et homographe hétérophones. Ce classement est utile pour les apprenants qui, sous forme ludique, découvrent les pièges de l'orthographe française qui demande de faire des calculs mentaux complexes sur les écritures des sons. Voici quelques énoncés plaisants que Paveau & Rosier reprennent d'un petit livre sans date d'Ernest Olriau :

#### a) homophones hétérographes

– On dit que l'Amer de la mère Picon, qui est en dépôt non loin de la mer, est un amer amer, quand il a traversé l'onde amère. La mère Hic et le père Houx en réclament constamment.

- On dit que ce pauvre hère, qui a mauvais air et qui erre le jour, en chantant de beaux airs, couche tantôt dans l'aire d'une ferme, tantôt dans une caverne sans air, renfermant des aires d'oiseaux particulièrement dangereux. Parlez-nous de l'ère chrétienne et de l'ère des olympiades.
- Ton marchand de thons n'a pas bon ton, et le ton de sa voix ne me plaît pas davantage ; on aime, en outre, qu'il tond ses clients comme je tonds mes moutons ; bref, il n'est pas de bon ton de prendre le ton chez lui.
- Ces hommes se leurrent en pensant qu'ils ont l'heur de plaire à leurs chefs et qu'ils pourront sortir tous les jours à l'heure fixée (Olriau s.d. p. 45 et ss.)

#### b) homographes hétérophones

- Paul et son parent parent le coup.
- Nous portions nos portions.
- Nous exceptions ces exceptions.
- Le président et le vice-président président (Olriau s.d. p. 102).

Maitriser le rapport entre l'écrit et l'oral, y compris la question des homonymes, est une condition sine qua non pour arriver à maitriser l'orthographe française. Cette maitrise est souvent présentée comme un savoir minimal par les puristes (Paveau & Rosier 2008 : 124) mais la responsabilité de l'homonymie d'un bon nombre de difficultés orthographiques contemporaines est paradoxalement rarement rappelée. Pourtant, il est à noter que la maitrise du système orthographique était un privilège bourgeois et reste jusqu'à présent un moyen de discrimination au niveau de la réussite scolaire.

### **3.1.2. La paronymie**

La paronymie est une relation d'une forte attraction – du grec, littéralement nom voisin = mot du couple/triple, etc. entretenant une relation paronymique

#### Paronymie - généralités

Pour la proximité de cette relation à l'homonymie, la paronymie est souvent surnommée homonymie approximative.

Il s'agit d'une ressemblance formelle qui est à l'origine de confusions involontaires. Les locuteurs français auront du mal à différencier la quantité vocalique

Ex : Cinéphile / Cynophile – Décerner / Discerner

La plupart du temps, même si le contexte permet une désambiguïsation ; si les signifiants sont très proches, les usagers confondent régulièrement les signifiés – phénomène des faux-amis. Notons encore que la paronymie au niveau des paires minimales devient homonymie dans certaines régions de la francophonie (p. ex. l'opposition entre brin et brun est neutralisée en France non-méridionale).

Si l'on a dit que l'attraction paronymique provoque l'imagination et aboutit chez les usagers en étymologie populaire certains paronymes ont cependant le même étymon.

Les paronymes jouent plusieurs rôles dans le discours. Pour Apotheloz (2002 : 127), cette relation [paronymique] paradigmatique est souvent utilisée syntagmatiquement, en contexte [...] lorsque l'on joue de leur ressemblance formelle pour laisser croire à leur ressemblance sémantique. Ainsi s'active le principe de la rime en poésie (associations sémantiques à partir des relations sur le plan des sonorités et de la graphie). Le phénomène de rapprochement des paronymes à l'intérieur de la même phrase s'appelle paronomase. Il est fréquent dans la publicité, dans les sketches et dans les chansons (notamment de rap).

La paronymie est également à rapprocher des contrepèteries (= jeu de mots qui consiste à renverser les sons ou les syllabes). - p. ex. le fameux propos de Panurge dans le Pantagruel rabelaisien : femme folle à la messe, et femme molle, à la fesse.

## **Conclusion**

Ayant évoqué l'idée que le lexique est composé de mots qui constituent la base de toutes les unités lexicales, nous avons ainsi présenté la pertinence des concepts du vocabulaire en tant que système. Inséré dans un contexte déterminé il pourra, à cet effet, dégager une signification structurée, ce qui permet d'appréhender le fonctionnement réel de l'élément mot.

Nous avons cherché également à revendiquer la valeur du contenu consacré aux relations lexicales sémantiques en tant que générateur des unités sémantiques, lieu privilégié de refuge et de consécration pour les mots. Les réflexions, dans ce sens, portent sur les principales relations lexicales partant du mot, au sens et à l'évolution sémantique des unités lexicales. Il a été question du traitement de la dimension de la monosémie et de la polysémie, source des idées fondatrices à l'analyse des significations.

Enfin la structuration sémantique du lexique prend part pour l'analyse des rapports entre les figures des relations lexicales telles que l'homonymie, la synonymie, l'antonymie et l'hypéronymie afin d'étudier respectivement les relations fondées sur l'identité des formes ((homonymie), sur la quasi-identité des sens (synonymie) et sur l'opposition des signifiés (l'antonymie). Quant à l'hyperonymie, il a été surtout question de montrer qu'elle avait une relation étroite avec l'hyponymie, ce type d'association introduit un rapport hiérarchique dans le lexique.

Ceci nous amène à en déduire que c'est la facette formelle de la lexicologie qui a été examinée en cherchant à cerner les critères de la délimitation de l'unité lexicale et les conditions de sa décontextualisation pour en faire des formes canoniques reconnues par les locuteurs en tant que « mot lexicologique ». Il est donc évident que la lexicologie et la sémantique se trouvent intimement liées par des rapports partie / tout et qu'ils sont à cheval tout en considérant que la sémantique ne peut se passer des mots (les signifiants), pas plus que la lexicologie n'est indépendante du sens (le signifié).

## Références bibliographiques

- 1997 — Dirk Geeraerts, Stefan Grondelaers, et Peter Bakema. The Structure of Lexical Variation: Meaning, Naming, and Context. Dans la collection Cognitive Linguistics ...
- 2017 — František Čermák, les relations lexicales Cahiers de lexicologie 38, 1, s. 4-34. Mel'čuk I. A., Zholkovsky A. K. (1984), Explanatory Combinatorial ...
- CHAURAND (J.), 1977, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Bordas, 208 p.
- CHAURAND, Jacques, & Francine MAZIERE (réd.) 1990 *La définition*. Paris : Larousse. 304 p.
- CHISS Jean-Louis & Jacques FILLIOLET & Dominique MAINGUENEAU, Introduction a la linguistique française, Paris : Hachette, 2005.
- DUBOIS, Jean, & Claude DUBOIS 1971 *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. Paris : Larousse. 217 p.
- GAUDIN, François et Louis GUESPIN (2000) : *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, coll. « Champs linguistiques. Manuels », Bruxelles, Éditions Duculot, 358 p.
- GERMAIN, C. 2003. La question de l'enseignement / apprentissage du vocabulaire en classe de FLE. In : *Mots et lexiculture*. Paris : Honoré Champion, p. 83-120.
- GERMAIN, C. 2015. « Le concept universel-singulier de L. Porcher et la question des universaux en didactique des langues ». *Synergies Europe*, no 10, p. 141-151.
- GROSS, Maurice 1981 Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique. *Langage* 63, 7-52.
- GUIRAUD, P., *La sémiologie*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1971
- H. E. BREKLE, *Sémantique*, Paris, A. Colin, 1974, 110 p.
- HLADKA, V., *Le lexique contemporain*, Paris, A. Colin, 2001
- LEHMANN Alise & MARTIN-BERTHET Françoise, Introduction a la lexicologie. Sémantique et morphologie, 3e ed., Paris : Armand Colin 2012.
- NIKLAS-SALMINEN Aino, *La lexicologie*, Paris: Armand Colin, 1997.
- PICOCHÉ (J.) et MARCHELLO-NIZIA (C.), 1991 (1re éd. 1989), *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 387 p., épuisé, réédité par les éditions Vigdor, au format pdf, [www.vigdor.com](http://www.vigdor.com) chapitre X : *Le lexique*.
- PICOCHÉ (J.), 1976, *Le vocabulaire psychologique dans les chroniques de Froissart*, Klincksieck, vol. 1, 238 p.
- PICOCHÉ, Jacqueline 1986 *Structures sémantiques du lexique français*. Paris : Fernand Nathan. 144
- POLGUERE Alain, *Notions de base en lexicologie*, Montreal: Université de Montreal, OLST, 2002.
- POLGUERE, Alain 1992 Remarque sur les réseaux sémantiques Sens « Texte. In : A. Clas (réd.), *Le mot, les mots, les bons mots*, Montréal : Les Presses de l'Univ. de Montréal, 109 -148.
- POLICKÁ, Alena, *Initiation à la lexicologie française*, Vydala Masarykova univerzita v roce 2014.
- POTTIER (B), 1987, *Théorie et analyse en linguistique* Paris, Hachette.
- POTTIER, Bernard (réd.) 1973 *Le langage*. Paris : CEPL. 544 p.
- POTTIER, Bernard 1991 La lexie : une mise au point nécessaire. In : Zampolli 1991, 207-213.
- REY-DEBOVE, Josette 1966 La définition lexicographique : recherches sur l'équation sémantique. *Cahiers de lexicologie*, 8 : 1, 71-94.
- TAMBA, Irène, *La sémantique*, Collection : Que sais-je ? Éditeur : Presses Universitaires de France. 2005

TOURNIER Nicole & TOURNIER Jean, Dictionnaire de lexicologie française, Paris: Ellipses, 2009.

TOURNIER, Jean 1985 Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain. Paris : Champion - Slatkine.

WAGNER, Robert-Léon, 1967-70 Les Vocabulaires français. Vol. I : Définitions. Les dictionnaires. Vol. II. Les tâches de la lexicologie synchronique. Glossaires et dépouillements. Analyse lexicale. Paris : Didier.